

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE
PAR LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 janvier 2006 à 13 h 30
Centre civique
460, Chemin principal
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 JANVIER 2006

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ROBERT NOËL DE TILLY	1
M. RAYMOND GAUTHIER.....	8
Mme HÉLÈNE CHEVRIER.....	23
M. JULES RICHARD	34
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	37
M. JEANNOT GAGNON	47
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	50
DÉPÔT DE DOCUMENTS	56



SÉANCE DU 25 JANVIER 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine.

10

Avant d'appeler le premier intervenant, j'aimerais rappeler d'abord les règles de procédure pour assurer le bon déroulement de cette séance.

15

En premier lieu, le nombre de questions permises sera de deux (2) par intervention sans sous-question ou question à volets. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Pour poser vos questions, vous pouvez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle qui est maintenant ouvert.

20

L'objectif de cette séance est de permettre à vous et à la Commission de s'informer sur le projet; ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion, vous pourrez le faire le 21 février prochain lors de la seconde partie de l'audience.

25

Notez que mon collègue et moi pourrons intervenir en tout temps pour obtenir l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement. Si des questions ne peuvent obtenir de réponses immédiatement en séance, la Commission se chargera d'obtenir ces réponses et celles-ci seront déposées dans les centres de consultation et sur le site internet du BAPE.

30

Finalement, je rappelle que les questions et réponses doivent m'être adressées afin d'éviter les échanges directs entre le promoteur et les personnes-ressources et le public. Cette façon de faire permet d'assurer le bon déroulement de la séance.

35

PÉRIODE DE QUESTIONS
ROBERT NOËL DE TILLY

PAR LE PRÉSIDENT:

40

J'inviterais maintenant à l'avant monsieur Robert Noël de Tilly! Bonjour monsieur de Tilly.

45 Avant de commencer, j'ai deux (2) petites notes. Il y a, encore comme hier soir, des sondages qui sont sur les chaises, donc ceux qui sont intéressés, on apprécierait que vous puissiez les remplir et de les déposer à l'arrière auprès de monsieur Jean-Sébastien Fillion.

50 Maintenant, pour la visite de site demain matin, le départ est ici à neuf heures et demie (9 h ½). On s'inscrit toujours auprès de madame Gélinas à l'arrière et évidemment, dépendamment de la température de demain matin, il semblerait qu'ils annoncent une tempête, en tout cas on verra si le temps le permet pas, bien, on annulera tout simplement, sinon on fera le départ demain matin d'ici à neuf heures trente (9 h 30).

Bonjour monsieur de Tilly, vous pouvez poser votre première question.

55 **PAR M. ROBERT NOEL DE TILLY:**

60 Merci, je n'en ai qu'une. Voici! Je sais que ça fait à peu près une douzaine d'années qu'on enfouit d'une façon hors normes. Maintenant, j'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement va nous obliger à creuser et à excaver tous les enfouissements qu'on a faits depuis 94.

Et à partir de là, qu'est-ce qu'on fait avec ces matériaux-là? Est-ce qu'on va remplir trois-quatre-cinq (3-4-5) cellules? Finalement, c'est ça ma question.

65 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Madame Bernier, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à la question de monsieur de Tilly?

70 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

75 Je vais donner une partie de la réponse, bien en fait, là, c'est des décisions qui restent à prendre. Alors ici, dans le cadre du projet, on peut pas s'avancer sur ce qui a été fait dans le passé, c'est des décisions qui vont être à prendre.

80 Entre autres, actuellement, il y a une partie de déchets qui est accumulée, on a évalué à peu près à neuf mille mètres cubes (9000 m³) de déchets non incinérés. Une des possibilités que le promoteur a envisagée, c'est de prendre ces déchets-là puis les enfouir dans le futur lieu d'enfouissement, le futur LET. Est-ce que ce sera la solution qui sera retenue, on le sait pas encore.

Ensuite, là, il y a eu une ordonnance entre autres qui a été délivrée en novembre dernier, je vais laisser monsieur Robin Harrisson répondre.

85 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Bonjour monsieur Lafond. Effectivement, pour les déchets qui ont été éliminés de 94 à pratiquement 2003, ça a été soumis, la Municipalité a été reconnue coupable et lors de la décision du Procureur général et du jugement, il a été convenu de faire ce qu'on appelle, il y a eu une ordonnance de remise en état.

90 Cette ordonnance de remise en état concerne toute la section grosso modo de 94 à 2003, 2003-2004, puis ce qui est prévu, il y a, dans les conditions de remise en état, c'est une imperméabilisation du site. Donc ce volume-là sera pas déplacé, il restera à cet endroit-là.

95 Il y a une revégétation, il y a des procédures de suivi qui sont prévues aussi sur ce site-là. Ça fait que ça, c'est des obligations que la Municipalité a à rencontrer d'ici le 1^{er} novembre 2006. Et une revégétation totale par la suite pour le 30 juin 2007.

100 Donc ça, c'est un document qui est public, qui est disponible. Et la décision, nous, ce qui nous reste au niveau du ministère chez nous, c'est de vérifier si la Municipalité procède selon le processus et l'échéancier qui est prévu.

PAR LE PRÉSIDENT:

105 Parfait. Monsieur Harrisson, est-ce que ce serait possible de déposer évidemment copie du jugement, d'une part, et copie de l'ordonnance que le ministère a fait parvenir à la Municipalité?

110 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Oui, aucun problème. J'ai une copie actuellement, mais on va vous la transmettre un petit peu plus tard.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, même si ça va un peu plus tard, il y a pas de problème.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

120 L'autre volume qui est estimé à l'heure actuelle grosso modo alentour de neuf mille mètres cubes (9000 m³) et que ce matin, on s'est présenté au site et on constatait aussi qu'il y a eu encore accumulation aujourd'hui, ce neuf mille mètres cubes (9000 m³) là vient en bonne partie de la problématique du bris majeur qu'il y a eu en 2004, et ce volume-là, à l'heure actuelle, la Municipalité, ça fait pas partie de l'ordonnance qui a été émise et du jugement. Et 125 là, la Municipalité a eu un avis d'infraction il y a peu de temps pour non-conformité, puis de

demander de réaliser, trouver une solution pour ce volume-là qui est, à l'heure actuelle, encore en infraction.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous demanderait de déposer aussi ce nouvel avis d'infraction là s'il vous plaît.

135 Madame Bernier, tantôt, vous mentionniez que, bon, il y avait pas encore de solution, il y en a une qui est envisagée peut-être de prendre ces neuf mille mètres cubes (9000 m³) là et de les enfouir dans le futur LET.

De quelle façon le ministère, pour le ministère, la solution optimale, ce serait quoi?

140 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

Bien en fait, si on les enfouit dans le futur lieu d'enfouissement, ça retarde encore, si on retenait cette solution-là, c'est qu'on peut pas la régler demain matin. Il y a encore des délais avant la construction du futur LET.

145

Alors c'est pas, si on veut le régler à très très court terme, c'est peut-être pas celle-ci qu'il faut favoriser.

150 Ensuite, c'est que ça prend de la capacité aussi qui est prévue pour le futur lieu d'enfouissement. Alors ça reste à voir. C'est peut-être de la négociation à faire aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bernier.

155

Monsieur Richard, quelle solution envisagez-vous pour vous défaire de ces neuf mille mètres cubes (9000 m³) là?

PAR M. JEAN RICHARD:

160

Bien nous autres, la solution qui était privilégiée, quoique ce soit pas définitif encore, c'est, comme madame Bernier l'a mentionné, c'est de le mettre dans le LET, sauf que bon, c'est ça, on sait qu'on va écourter la vie utile du site, puis qu'on va devoir analyser. On aurait peut-être la possibilité de l'exporter, sauf qu'on connaît les coûts.

165

Nous autres, on estime que les coûts de l'enfouissement dans le LET, vous le voyez dans la ligne d'en bas, ce serait un coût total de deux cent vingt-neuf dollars la tonne (229 \$/t).

170 Alors qu'on a les estimés, vous voyez les trois (3) possibilités qu'on aurait, ce serait
l'exportation des ordures par barge, dans la partie du haut, qui nous ramène à un total de
minimum cent cinquante-trois dollars la tonne (153 \$/t). Sauf que par barge, on a fait deux (2)
tentatives en 2004 qui se sont soldées par des échecs, je crois que c'est deux (2) fois à cause
de la température. Quand c'était prévu, ils ont annoncé des tempêtes, en fait on a eu des
tempêtes de vent, et la barge a dû dévier de sa course, on n'a pas pu le réaliser.

175 Si on parle de l'exportation par camion semi-remorque, bien là, on l'estime à deux cent
quarante et un la tonne (241 \$/t). Ça, on a des prix, comme je parlais hier, on a des prix
fermes, parce qu'on en a expédié quatre (4) voyages en 2005, ou à l'automne 2004, oui, c'est à
l'automne 2004 aussi, et puis c'est ça, c'est l'estimé.

180 Donc dans le tableau, on voit que si on pouvait sortir par barge, ce serait probablement
moins dispendieux, mais il y a un certain danger.

185 Et même que notre aviseur légal nous a mentionné que lors des discussions avec le
cabinet du ministre de l'Environnement, le ministère nous aurait pas donné l'autorisation de
transporter par barge à cause du danger. Ça fait que ça, je sais pas si c'est fondé, c'est notre
aviseur légal qui nous l'a mentionné.

190 Mais c'est ça qu'est le tableau des coûts. Alors nous autres, on va soumettre ça au
Conseil, puis c'est à partir de ce tableau-là qu'il va devoir prendre sa décision.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Mais vers quelle date comptez-vous soumettre ces différentes hypothèses de travail au
Conseil?

PAR M. JEAN RICHARD:

200 C'est dans les semaines à venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon?

205 **PAR M. JEAN RICHARD:**

C'est dans les prochaines semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Parfait. Monsieur Germain, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

215 Oui. Pour revenir sur la question, donc ce qui a été abordé, c'est la question des déchets solides. Bon, ce qu'on a compris aussi sur le site, c'est qu'il y avait également des matériaux secs qui étaient enfouis, si je me suis pas trompé, c'est non conforme aussi, l'enfouissement des matériaux secs, madame Bernier?

PAR Mme NANCY BERNIER:

220 C'est non conforme.

PAR LE COMMISSAIRE:

225 Qu'est-ce que le ministère considère exiger à cet effet-là pour les matériaux secs?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

230 À l'heure actuelle, les matériaux secs qui sont entreposés sont autant dans la zone, principalement sont dans la zone qui a été soumise à la remise en état, où ce que l'ordonnance a été émise.

235 Et c'est sûr et certain que s'il y a accumulation supplémentaire, bien là, à l'heure actuelle, ils se font dans la zone qui est non prévue à l'ordonnance, donc ils devraient suivre le même cheminement que la solution qui est prévue pour le neuf mille mètres cubes (9000 m³). Quand on parle de neuf mille mètres cubes (9000 m³), pour nous autres, c'est tout ce qui a été fait depuis 2004 et après.

240 Donc s'il y a des matériaux secs au travers, bien, il va falloir qu'ils trouvent une solution.

Tout ce qui a été fait avant l'ordonnance, puis le jugement maintient qu'il y a une décision qui a été prise de recouvrement, puis pour l'autre section au cours de 2004 jusqu'à aujourd'hui, elle, il faut qu'il y ait une solution en 2006.

PAR LE COMMISSAIRE:

245 Le volume non couvert par l'ordonnance représente environ combien?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

250 C'est des estimés, on parle, je pense que dans les discussions, c'est aux alentours de neuf mille mètres cubes (9000 m³). Mais vous voyez, en tonnage, on parle d'une évaluation d'à peu près seize cents (1600 t), dix-sept cents (1700 t), peut-être deux mille tonnes (2000 t) à l'heure actuelle.

255 Le six mille quatre cents (6400 m³) qu'on voit au tableau doit représenter ce neuf mille (9000 m³) là.

PAR M. JEAN HUBERT:

260 Monsieur le Président, l'estimé qui est là, c'est mille six cent quarante tonnes (1640 t), c'est la base de l'année 2002. Ce serait le total qu'on aurait à exporter, donc le total qui est à enfouir par année.

265 Le neuf mille mètres cubes (9000 m³) que le ministère estime, nous, nous estimons que c'est deux mille huit cents-deux mille neuf cents tonnes (2800 t-2900 t) actuellement d'entreposées sur le site.

PAR LE COMMISSAIRE:

270 Finalement après ça, le troisième point, hier, on a parlé des cendres qui sont accumulées temporairement. Du côté du ministère, est-ce que c'est clair, la position de l'enfouissement temporaire?

275 Hier, l'heure était tardive lorsqu'on l'a abordée, mais l'élément des cendres qui sont accumulées depuis 94, quelle est la position du ministère sur le tas de cendres qui est présent? Est-ce qu'il va rester en place? Est-ce qu'il va devoir y avoir des mesures, s'il reste en place, est-ce qu'il va y avoir des mesures de restauration?

280 Est-ce que le ministère envisage d'obliger le déplacement aussi des cendres d'incinération, madame Bernier?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

285 Regardez, actuellement pour les cendres, l'avis qui avait été émis en 94, ça devait être l'entreposage temporaire. Ça fait que là, on est treize (13) ans plus tard, le temporaire commence à être un peu permanent!

290 C'est sûr qu'à l'époque, ce qui avait été autorisé ou en tout cas convenu d'installer, parce que c'est pas une autorisation sous forme de certificat d'autorisation, c'est un accord ou une lettre qui avait été transmise à l'époque ou une entente, et il avait été convenu quand même de mettre sous une toile étanche, un genre de matériau étanche ou une toile sous les cendres.

295 Ce matin, on a été faire un tour au site, je suis pas mal sûr que la zone actuelle d'entreposage de cendres, il doit pas y avoir grand toile là. C'est beaucoup plus dans la section un petit peu plus dans les premières années.

300

À ce niveau-là, pour le volume de cendres, à l'heure actuelle, il fait pas partie ni de la remise en état, puis il fait, à mon avis, partie de la problématique des déchets non autorisés sur le site, surtout dans la section qui va à l'extérieur de la zone qui avait été entendue.

305

Mais l'entendu de l'époque, à ma connaissance, au moment où ce que je travaillais dans le domaine, c'était pas dans le but de les laisser là. C'est dans le but de les mettre dans la cellule du lieu d'enfouissement sanitaire qui était prévu en 94-95-96. C'était pas le lieu définitif d'élimination à l'époque.

PAR LE COMMISSAIRE:

310

Donc, je comprends que le ministère n'a pas encore développé de position face à cette problématique des cendres existantes, très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Merci monsieur, avez-vous une autre question, monsieur de Tilly?

PAR M. ROBERT NOEL DE TILLY:

320

Non, ça va. Je voulais parler des cendres aussi, mais je pense qu'on a posé la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Merci.

RAYMOND GAUTHIER

330

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Raymond Gauthier s'il vous plaît!

Bonjour monsieur Gauthier.

335

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

340

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Moi, je suis un jeune retraité, en tout cas jeune de cœur, qui est toujours engagé activement depuis une trentaine d'années dans la protection de notre environnement fragile.

Je vais m'exprimer aujourd'hui en mon nom personnel bien sûr et en pensant à mes enfants et à mes petits-enfants, aux enfants puis aux petits-enfants de mes concitoyens aussi, penser à leur avenir, parce qu'on fait face à un avenir, là, quand on a un horizon de cinquante (50) ans, pour moi, c'est un avenir important!

345

C'est sûr, un peu comme le disait monsieur Richard hier soir, dans cinquante (50) ans, ce sera pas ma préoccupation, ce sera la préoccupation des autres, mais c'est ça ma préoccupation actuelle que je partage avec beaucoup de jeunes, d'ailleurs il y en a un hier qui l'a exprimé, Rémi Poirier, c'est les volumes, l'importance des volumes à incinérer et à enfouir.

350

J'ai participé très activement au début à la solution avec d'autres partenaires et à la MRC de l'époque à la solution qu'on a adoptée, finalement un tri à trois (3) voies, mais si ma mémoire est bonne, l'incinération, c'était une solution minimale qui, en tout cas dans l'esprit des promoteurs de l'époque, devait rester minimale; tout ce qu'on pouvait pas recycler puis composter, bien, il fallait bien trouver une solution, on pouvait pas l'exporter facilement.

355

Alors ma préoccupation, c'est encore le volume. Et la question, trêve de préambule, parce que je suis pas supposé faire de préambule, ma question, dans ce projet, ce vaste projet là, je porte pas de jugement de valeur, mais est-ce qu'on a envisagé sérieusement un scénario où on réduirait les volumes à incinérer et à enfouir par différents moyens, qui fait qu'on se retrouverait pas aujourd'hui devant la Commission pour discuter de la meilleure façon de disposer de cet important volume?

360

Est-ce que ça a été sérieusement envisagé? C'est ça que je questionne aujourd'hui.

365

On semble prendre pour acquis qu'il y a un volume X, on se base sur une moyenne, que ça, ça va continuer ou s'accroître, on nous dit que ça va pas s'accroître, mais en tout cas, je me permets d'avoir des doutes par rapport à ça.

370

Est-ce qu'on a envisagé un scénario dans lequel on amènerait les gens, autant les résidents que les visiteurs, les commerces, les industries à réduire de façon, j'allais dire drastique, parce qu'on est dans un milieu bien particulier, on peut pas se permettre des écarts, est-ce qu'on a envisagé sérieusement ce scénario-là? Au lieu de dire, il y a tel volume, puis pendant cinquante (50) ans, voici comment on va en disposer.

375

Est-ce qu'on avait envisagé un scénario où il y aurait justement une réduction de ce volume-là? C'est un peu ça. Je sais pas si je me fais bien comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Très bien.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

385 Je me suis pas préparé. Hier, je suis venu pour en apprendre là-dessus, j'ai appris beaucoup de choses, mais cette question-là est revenue sans cesse, puis là, j'essaie de l'exprimer.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Elle est très explicite, votre question, monsieur Gauthier. Je vais demander à monsieur Jean Richard quelles sont les alternatives ou encore les moyens que la Municipalité envisage effectivement pour réduire de façon importante, si c'est possible évidemment, toute cette gestion de déchets.

395

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui, bien effectivement, on travaille continuellement là-dessus. Ça fait d'ailleurs partie de la Politique gouvernementale 98-2008.

400

Mais pour élaborer davantage, je vais passer la parole à Jean Hubert qui va préciser.

PAR M. JEAN HUBERT:

405 Merci monsieur Richard. Monsieur le Président, la question est très intéressante et très pertinente.

410 La construction d'un lieu d'enfouissement technique demande une conception minimale, donc la construction de cellules. Mais on construit pas le lieu d'enfouissement technique pour cinquante (50) ans, on va en construire une partie, on va l'utiliser selon les besoins.

Donc il a fallu partir de données de base, et c'est là-dessus que le mille six cent quarante tonnes (1640 t), donc c'est une donnée de base pour les années à venir.

415 Maintenant, ceci étant dit, les objectifs de la Politique nationale de gestion des matières résiduelles, vous allez d'ailleurs avoir accès au Plan de gestion des matières résiduelles très bientôt, il faut noter que les Îles-de-la-Madeleine ont déjà atteint des objectifs de la Politique qui sont pour 2008, excepté le papier et l'aluminium, d'accord!

420 Donc déjà, les efforts sont faits, les gens des Îles ont fait des efforts, on l'a vu dans la courbe hier soir au niveau du taux de diversion, et ce qu'on croit à la Municipalité, c'est que récemment, on a mis en place des billets de courtoisie pour laisser le commentaire aux gens qui font le tri à la source, s'ils font bien le tri ou s'ils font moins bien le tri, puis comment se corriger.

425

Et ça, c'est la façon d'aller vers un plus haut taux de diversion. C'est vers ça où on s'en va.

430 Maintenant, pour tout ce qui rentre comme matériaux secs, oui il y a des efforts à faire auprès des entrepreneurs en construction, oui il y a des efforts à faire sur le site pour sortir les clous du bois, puis essayer d'insérer le bois le plus au compost, de le récupérer, de le réutiliser. Mais ça prend des ressources.

435 Même chose au niveau de la sensibilisation, ça prend des ressources. Mais à deux cent vingt-neuf dollars la tonne (229 \$/t) à enfouir, je pense qu'on peut investir un peu avant, puis c'est là qu'on va faire appel aux instances gouvernementales pour nous accompagner là-dedans, parce que je pense et nous pensons qu'aux Îles, nous sommes chefs de file au Québec, oubliez les infractions qu'on a eues, mais chefs de file au Québec au niveau du taux de diversion puis l'installation qu'on a aussi.

440 Il faut pas reculer loin, reculons vingt (20) ans, puis on avait sept (7) dépotoirs aux Îles-de-la-Madeleine. C'est pas loin vingt (20) ans. On a un lieu, le lieu d'enfouissement technique, naturellement il va être dans la dune en continuité du site, techniquement on le construit, puis je veux dire, c'est canné, il y a un règlement pour faire le lieu, il s'agit de le gérer adéquatement.

445 Puis la question est très pertinente. Chacun des contribuables aux Îles, qu'ils soient industriels, commerciaux ou résidentiels doivent faire un effort, puis c'est l'effort collectif qui va donner des résultats. Nous, à la Municipalité, on va faire notre possible pour encourager ça, c'est l'effort collectif qui donne des résultats.

450 J'espère que ça répond un peu à la question, puis on souhaite comme, c'est monsieur Poirier hier qui a soulevé la question, qu'on réduise si on peut. L'objectif, c'est zéro déchet, c'est ça qu'est l'objectif, mais il arrivera un temps, peut-être que dans cinquante (50) ans, on va y arriver, mais d'ici ce temps-là, on a du chemin à faire.

455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais dans l'immédiat, est-ce qu'il y a des actions précises qui sont déjà ciblées par la Municipalité pour tenter de réduire encore cette disposition de déchets?

460 **PAR M. JEAN HUBERT:**

Au niveau du billet de courtoisie, comme je mentionnais tout à l'heure. Donc le billet de courtoisie qu'on laisse, ça, ça apporte des résultats.

465 Des visites aux commerces, c'est des résultats.

470 Sur le site comme tel, c'est de s'assurer que chaque personne qui vient sur le site a bien fait son tri, puis met la matière à la bonne place. Si c'est du fer, bien, qu'elle le mette dans le fer puis pas dans l'incinérable. Si elle le met dans l'incinérable, ça va bloquer l'incinérateur, c'est pas mieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Juste pour éclairer un peu la Commission, votre billet de courtoisie consiste en quoi exactement? C'est quoi votre billet de courtoisie?

PAR M. JEAN RICHARD:

480 Le billet de courtoisie, c'est un billet que l'entrepreneur émet pour indiquer au propriétaire, au résident les erreurs qu'il peut faire dans ses contenants.

485 Vous savez, on a parlé hier qu'on faisait la collecte à trois (3) voies, donc on a trois (3) bacs, le compostage, le recyclage et l'incinérable.

Puis pour le moment, on se concentre sur le compost et le recyclable, parce que l'incinérable, le bac noir, le bac d'incinérable, vu qu'il y a des sacs en plastique dedans, on peut pas vraiment le contrôler pour le moment.

490 Ça fait que là, ce qu'on s'applique à faire, c'est de voir qu'un, qu'il y ait pas, puis là, c'est moins vrai depuis les derniers mois, qu'il y a des sacs biodégradables qui sont apparus, mais il y a comme l'année passée, c'est-à-dire jusqu'à l'année passée, on n'avait pas de sacs en plastique ni dans le compost ni dans le bac vert de recyclable. Normalement ce qu'on demande, c'est que dans le bac vert de recyclable, que toutes les matières soient en vrac, 495 normalement il devrait pas y avoir de sacs.

500 Dans le bac de compost, il peut y avoir des sacs en papier, en carton, il peut y avoir du papier carton, mais pas de plastique. Là, bon, depuis l'apparition des sacs biodégradables, ça nous cause un petit problème, mais on réussit à le gérer quand même, parce que les sacs, sur le marché des sacs compostables et puis biodégradables, biodégradables ils vont prendre plus de temps, mais en tout cas, pour le moment, on autorise un seul sac en plastique qui est le BioSolo.

505 Et puis l'entrepreneur, quand il ouvre le bac, il s'aperçoit, il le vide, il voit des choses, ça fait qu'on lui demande, il y a un billet en plusieurs copies qu'il indique au propriétaire, au résident ce qu'il a mal fait dans son tri. Il le colle sur le bac. Puis là souvent les gens aiment pas ça, ils nous appellent, bien là, qu'est-ce qui s'est passé! Soit qu'il a pas carrément vidé son bac ou soit qu'il a eu un papier.

510 Alors on a l'occasion de lui expliquer ce qu'il a mal fait. Puis s'il nous appelle pas, bien, nous autres on l'appelle, puis au bout de trois (3) avis dans la même année, bien, on peut le mettre à l'amende. On peut prendre des procédures.

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Merci monsieur Richard.

Votre deuxième question, monsieur Gauthier.

520 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

J'aurais possiblement une deuxième question, mais là-dessus, j'aimerais ça, est-ce que je peux?

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, il y a pas grand monde cet après-midi.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

530

Là, on vient d'ouvrir une porte. On parle des sacs, parce que moi, quand je parlais d'un scénario de réduction, et je parlais même de mesures drastiques, je veux pas faire de procès d'intention, puis je sais que tout ça est fait de bonne foi aux Îles, on se connaît tous, puis on est tous parents, et il y a un minimum de confiance entre nous, on travaille pas à couteaux tirés quand on arrive à dire ce qu'on a à se dire; quand on n'a pas la même opinion, on le dit.

535

Ce que je trouve, les mesures qui ont été mentionnées, ça me paraît encore timide par rapport à ce qui me semble – là, je suis en train de donner une opinion, je voudrais pas, en tout cas! Je vais la formuler en question.

540

Est-ce que justement, on pourrait pas inclure dans ce projet-là ce volet où on vise à une réduction par des mesures sévères pour changer les pratiques? Changer les pratiques, puis là, quand monsieur Jean a parlé de sacs de plastique, je voulais en parler justement.

545

Ça en serait une mesure, ça, de bannir complètement les sacs plastique, OK. On distribue depuis quelques mois des sacs biodégradables mais qui ne sont pas compostables. Ce sont pas des sacs compostables.

550

Mais est-ce qu'on ne devrait pas, et ça se fait ailleurs, c'est pas un vœu, c'est pas un rêve fou, ça se fait ailleurs, ça se pratique ailleurs, la Corse d'ailleurs en France, l'île de Corse qui est une île comme nous a pris ces mesures-là en 2003 et ils sont devenus un leader

mondial, parce qu'hier soir, en partant d'ici, j'ai fait une recherche, puis j'ai vu que Taïwan avait suivi le pas, d'autres pays, mais même aux États-Unis on commence.

555 Alors est-ce qu'on ne devrait pas ici justement poser un geste aussi important que de dire, c'est banni, qu'on cesse de nous emballer et suremballer, qu'on ne donne plus de sacs? C'est sûr que moi-même, je me suis acheté déjà des sacs d'épicerie, des sacs recyclables, puis j'oublie tout le temps de les apporter. Mais si à l'épicerie, on m'en donnait pas de sacs, je serais bien obligé de faire quelque chose. Si c'était interdit, il faudrait bien qu'on bouge. Puis
560 ça, je parle de ceux-là, de ces moyens-là. Les sacs plastique, c'en est quand même, c'est un gros volume, puis c'est très embêtant, autant dans le compost en tout cas, de mettre ce type de sac là.

565 Est-ce qu'on pourrait pas prendre des mesures? Il y a d'autres aussi, d'autres matériaux, puis auprès des commerçants, puis des industriels aussi, la réduction, puis ça, ça m'amène peut-être à une deuxième question!

PAR LE PRÉSIDENT:

570 On va terminer celle-là puis après ça, on passera à l'autre.

575 En fait, ce que je veux dire, c'est certain qu'il peut y avoir des moyens ou des actions qui pourraient être entrepris, sauf que je pense que vous êtes en mesure de nous en faire part dans votre mémoire, et ça va nous faire plaisir d'entendre vos suggestions à ce moment-là le 21 février. Puis il y a rien qui vous empêche d'en transmettre également à la Municipalité.

Maintenant, vous pouvez continuer en obliquant vers votre deuxième question.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

580 Prenez-la comme une question, est-ce qu'on a envisagé ce scénario-là, et est-ce qu'on ne pourrait pas l'envisager, si on l'a pas fait, et de façon sérieuse, en vue de réduire ce volume?

585 L'autre question! Moi, il y a une vingtaine d'années, je me souviens, dans les différents dossiers dans lesquels j'ai pataugé avec d'autres collègues, il y en a certains qui sont encore ici parmi les plus âgés, il y avait le dossier des carrières-sablières. On est peut-être encore, on a peut-être le record au Québec du nombre de trous, d'ouvertures. C'est sûr que depuis plusieurs années, il y a eu une amélioration, parce qu'ils sont plus tous exploités.

590 J'avais fait une recherche que j'avais déposée d'ailleurs à la MRC à l'époque, où je faisais la démonstration que chaque Madelinot de chez lui voyait deux point quelque chose carrières, parce qu'au kilomètre carré, j'avais fait le calcul et effectivement, je pense qu'il y a pas grand monde qui de chez eux ne peut pas voir une ancienne carrière ou une carrière encore en activité, carrière-sablière, j'entends.

595 Je me demandais, puis je vous pose la question, monsieur le Président, toujours dans
l'étude qui est faite actuellement pour trouver un site, un lieu d'enfouissement technique, on
pourrait pas envisager d'autres alternatives, de remblai par exemple avec des matériaux secs,
de ces fameux trous, de ces cratères qui existent encore un peu partout sur les Îles dont
plusieurs ont été abandonnés fort heureusement, mais qui sont encore là?

600

Est-ce que ça serait pas pensable, au lieu de tout mettre et de tout passer, en tout cas
on devient encombré, on n'a plus de place, en tout cas je pose la question!

PAR LE PRÉSIDENT:

605

D'accord monsieur Gauthier. Madame Bernier, est-ce qu'au niveau du ministère,
remplir finalement les anciennes carrières-sablières avec des matériaux secs, quelle est la
position du ministère à cet effet?

610

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, il y a une position, je vais demander à monsieur Bilodeau de l'exprimer.

PAR M. COLIN BILODEAU:

615

Actuellement, il y a un moratoire, si vous voulez, sur l'établissement de dépôt de
matériaux secs. Les seules possibilités de restauration de ces excavations-là pourraient
provenir avec des matériaux qui auraient déjà été triés et qui sont considérés comme inertes qui
pourraient être des bétons ou des gravats, des choses comme ça, qui pourraient servir pour la
restauration.

620

Je pense qu'on pourrait le considérer comme une valorisation, mais en aucun cas il
pourrait y avoir du bois, des métaux, des choses comme ça qui seraient enfouies à l'intérieur de
ces excavations-là.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Richard, est-ce que vous avez déjà envisagé d'utiliser des matériaux
recyclés finalement qui sont le béton, les gravats, pour remplir certaines carrières-sablières?

630

PAR M. JEAN RICHARD:

Bon, là, les matériaux secs, pas nécessairement, là, mais je vais laisser Jean Hubert
répondre à ça.

635

Parce que ce qui se passe, bon, c'est interdit, monsieur Simard me montrait, avec l'agrandissement, bien, l'établissement des nouveaux sites est interdit par la loi, à un moment donné il y a eu un moratoire, puis là, c'est quand même interdit.

640 Nous autres, comme j'en ai parlé hier, tout ce qu'on voudrait, c'est certain, c'est essayer de récupérer ou de trier les matériaux inertes puis de pas les mettre dans notre lieu d'enfouissement technique, ça, c'est certain.

645 À un moment donné, je me demandais si on allait devoir avoir un permis pour aller l'enfourer par exemple sur des terrains privés ou quelque chose. Mais là, comme je vois ça, on n'a pas vraiment besoin de permis.

650 Mais les seuls matériaux secs qui selon moi qui pourraient être considérés inertes, c'est le béton, le matériel comme tel, alors que les autres matériaux de construction ne seraient pas autorisés. Ça fait que peut-être que le volume est plus ou moins important.

Mais effectivement, le béton entre autres, on n'aurait pas l'intention d'aller le mettre dans le LET.

655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Avez-vous un complément de réponse, monsieur Hubert?

Monsieur Simard!

660

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

665 C'est une question. C'est parce que quand on regarde le règlement, le nouveau Règlement sur les déchets solides, lorsqu'on regarde l'article 102, ça nous interdit d'établir un lieu d'entreposage ou de disposition des débris de construction et démolition. Il y a plus de moratoire, essentiellement c'est qu'on n'a plus de droit de le faire.

670 Et on associe la définition de débris de construction et de démolition, ça comprend les matières qui proviennent de travaux de construction, de réfection, de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces de béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux, etc., bon.

675 Donc si on en comprend bien, si on comprend bien ça, on n'a plus le droit d'avoir un site, ces matériaux-là doivent aller dans un LET, dans un lieu d'enfouissement technique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est exact, madame Bernier?

PAR M. COLIN BILODEAU:

680

Effectivement, avec la définition qui est donnée qu'on retrouve au niveau du règlement, le béton en lui-même, s'il n'est pas conditionné, c'est sûr qu'il doit aller dans un lieu d'élimination.

685

Sauf que dans le cadre d'une restauration d'une carrière ou d'une sablière, le matériel inerte pourrait quand même être constitué de ce béton-là, si vous voulez, à des diamètres ou à des granulométries déjà prédéterminés, après un concassage, il pourrait être utilisé de cette façon-là pour être capable de restaurer la sablière ou la carrière dans le cas.

690

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bilodeau.

Oui monsieur Harrisson, vous avez un complément d'information?

695

PAR M. ROBIN HARRISSON:

Oui, sur ce point de vue là, si vous me le permettez, monsieur le Président, la restauration d'une sablière et d'une carrière, c'est dans le but de respecter les normes d'exploitation qui nécessitent une restauration normalement très rapide, et dans le cas où ce qu'on utiliserait un béton qui aurait été conditionné en petits gravats comme ça, c'est pas dans le but de remplir le trou. C'est dans le but de restaurer dans les pentes et les supports quelconques qu'on a besoin. Donc il faut pas s'attendre à ce que la sablière devienne une exploitation de matériaux secs déguisés.

705

Donc si on prend un certain volume de béton conditionné et qu'on s'en sert pour adoucir les pentes et après ça faire la revégétation et qu'on se retrouve avec des pentes, on demeure quand même avec un trou, là. Mais tout simplement, c'est que là, ça permet la revégétation et la remise en état des lieux d'une façon naturelle, et il y a un support souterrain à la terre végétale qui pourrait être d'un certain volume, mais c'est un petit volume.

710

Ça fait que quand on parle de restauration de carrières et sablières, c'est vraiment pas remplir la carrière puis exploiter. Ça fait que c'est fort probablement que c'est peut-être pas nécessairement la meilleure orientation, mais c'est une possibilité lors de la restauration.

715

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est pas l'objectif que monsieur Gauthier souhaiterait finalement.

720 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

D'où l'information que monsieur Simard sortait, l'interdiction d'établir des matériaux secs aujourd'hui, c'est "no go", on n'en a pas.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Harrisson.

Monsieur Germain.

730

PAR LE COMMISSAIRE:

735 C'est ça, dans la foulée de la question de monsieur Gauthier, par exemple, l'INRS terre-eau et environnement a déjà fait une étude expérimentale sur l'utilisation du mâchefer comme matériau de remblai. Je me souviens pas qu'est-ce que ça avait donné, cette étude-là, mais dans le cas ici par exemple, on n'a pas aucune donnée de caractérisation des cendres ici et du mâchefer en tout cas, est-ce qu'éventuellement, ça peut être envisageable d'utiliser les résidus du mâchefer – là on distingue mâchefer et cendre volante – mais le mâchefer uniquement, s'il était connu, ségrégué, est-ce qu'on pourrait éventuellement l'utiliser comme matériau de remblai aux Îles?

740

Est-ce que c'est quelque chose qui est possible demain matin ou dans un futur rapproché?

745 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

De toute façon, au départ, le mâchefer est considéré comme une matière résiduelle, alors il y a pas d'étude, si vous voulez, en tant que telle, à notre niveau, au niveau du Québec qui a été faite.

750

Quant à le considérer comme un matériau qui pourrait être utilisé dans la restauration de sablières ou de carrières, je pense qu'il y aurait beaucoup de travail à faire. Premièrement de le "déferrailler" avec tout ce qu'il peut y avoir comme métaux à l'intérieur, il y a beaucoup d'analyses en tant que telles qui devraient être faites.

755

Quelle serait la valeur, je connais pas, agronomique ou utilisation qui pourrait être faite, le mélange avec le sable, est-ce que ça donnerait un support, est-ce que la valeur d'amendement pourrait être utilisée, toutes ces choses-là n'ont pas été étudiées ou relevées au niveau du ministère pour l'instant.

760

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

Monsieur le Président, si vous permettez un complément d'information!

765 Au niveau des carrières et sablières aux Îles-de-la-Madeleine, effectivement, monsieur Gauthier a raison de s'en attrister. Oui, il y a eu beaucoup de trous qui ont été faits pendant ces années. Par contre, beaucoup de carrières pourraient être restaurées, ne serait-ce que par l'adoucissement des pentes comme ça a déjà été fait dans plusieurs cas.

770 Le problème, c'est que c'est souvent des carrières qui ont été ouvertes avant 1972, puis la Loi sur la qualité de l'environnement qui régit les carrières et sablières ne s'applique pas, et les propriétaires n'ont pas d'obligation de restaurer. Et c'est plus de la paresse et un manque de rigueur réglementaire qui fait en sorte que ça ne ressort pas, de un.

775 Et de deux, la possibilité d'amener des matériaux secs dans les carrières, peut-être juste rappeler à la Commission que le territoire des Îles-de-la-Madeleine, c'est deux cent deux kilomètres carrés (202 km²), si on enlève à cette superficie-là le trente pour cent (30 %) des dunes, il nous reste à peu près cent soixante kilomètres carrés (160 km²) habitables. Ça fait qu'on est toujours prêt de quelque chose et de quelqu'un, et le site d'enfouissement des matériaux secs qu'il y avait à Fatima, qui est maintenant fermé parce qu'il était mal géré ou qu'il était illégal, c'était quand même assez près des résidences, et on a eu beaucoup beaucoup de plaintes et de commentaires à la Municipalité.

780
785 Donc ce n'est pas pour rien si ça revient, hier on parlait du LET dans la dune, on questionnait aussi les changements climatiques et tout ce qu'on peut voir sur la pression qui pourrait être exercée par la nature sur ces territoires-là, c'est pas pour rien que les anciens dépotoirs et que le site actuel est situé dans la dune. Si on va pas dans la dune, on est quelque part à côté de quelqu'un, parce qu'on n'a pas beaucoup de superficie habitable. C'est la raison première.

790 D'ailleurs, vu que j'ai la parole, je peux aussi rajouter qu'au niveau de l'étude de l'érosion du littoral, j'ai laissé un message ce matin à une personne responsable du travail terrain, et on m'a dit ce matin qu'on pensait qu'il y avait effectivement des balises qui avaient été mises sur l'ensemble des dunes pour voir le recul, et que cette dune-là serait couverte aussi. Donc ça va faire partie de l'étude.

Mais je vais avoir l'information précise et officielle et je vous la transmettrai, de un.

800 Et de deux, j'ai déposé aussi à l'arrière la copie du Règlement sur les VTT que vous m'avez demandé hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci monsieur Bourgeois.

805

Toujours un peu dans la même veine, tantôt monsieur Hubert mentionnait que bon, il y a des efforts qui avaient été faits au niveau du tri à la source, en tout cas il semblerait qu'il est peut-être pas tout à fait encore au point, là, est-ce que, madame Bernier, vous auriez des photos qui nous permettraient de voir comment ça se passe, comment c'est situé à l'heure

810

actuelle, les déchets au site d'enfouissement, entre autres au niveau du tri à la source?

PAR Mme NANCY BERNIER:

Bien en fait, on a fait une visite de terrain au mois d'octobre, puis dans le contexte, peut-être demain il va y avoir de la difficulté à faire la visite de terrain en raison des conditions de météo puis le fait qu'il y a de la neige, on peut déposer certaines photos.

815

On a vu, nous autres on allait voir, en fait, une visite, on voit même un peu le secteur où il pourrait y avoir l'établissement du futur LET, alors on peut les déposer, oui.

820

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez, tout en les déposant, évidemment, bon, on peut peut-être les paginer, c'est-à-dire photo 1, photo 2, photo 3, et est-ce que c'est possible pour vous, peut-être de nous expliquer ce qu'il en est exactement, quelles sont les lacunes qui ont été observées de la part du ministère?

825

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, on pourrait faire une présentation, c'est ça, préciser un petit peu.

830

PAR LE PRÉSIDENT:

Commenter en fait ces photos-là.

835

PAR Mme NANCY BERNIER:

Commenter ces photos-là brièvement, oui.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie madame Bernier.

Monsieur Gauthier.

845 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

Une petite question encore, bien, c'est toujours dans les matériaux secs, c'est une question, parce que malheureusement, mes connaissances sont pas à jour. Depuis quelques années, j'ai moins suivi le dossier du lieu de traitement des matières résiduelles.

850

Je voulais demander qu'est-ce qu'il en est du verre, le verre concassé? Je sais que pendant longtemps, on le stockait, parce que, je sais pas, ça coûtait trop cher pour l'exporter, mais qu'est-ce qu'il advient de ça?

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard, que faites-vous avec le verre concassé?

PAR M. JEAN RICHARD:

860

Le verre concassé, il était accumulé sur le site jusqu'à l'an passé. En 2004, Recyc-Québec a sorti une politique pour promouvoir la récupération du verre.

865

Nous autres, ce que ça nous donne à nous autres, c'est qu'on pouvait sortir le verre gratuitement. Donc ça nous donnait pas de revenu pour le produit, mais au moins il nous payait nos dépenses de transport pour l'emmener dans un site à l'extérieur, puis ça nous coûtait rien.

870

Ça fait qu'on a réussi à sortir comme ça, Jean, deux (2) à trois (3) semi-remorques, deux (2) semi-remorques de verre récupéré. On a diminué nos quantités considérablement, mais il nous en reste encore, mais on va essayer de reprendre ça prochainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez les exporter à l'extérieur des Îles, c'est ça?

875

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui, on a déjà deux (2) semi-remorques d'envoyées.

880

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des commentaires, monsieur Hubert?

PAR M. JEAN HUBERT:

885

Oui, dans la foulée des matériaux secs et du remblai, le verre est quand même problématique, étant donné les prix sur le marché, donc on se posait la question si ça peut pas être utilisé également comme remblai dans certaines situations.

890

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Madame Bernier, quelle est la position du ministère, à savoir si on peut utiliser le verre comme matériau de remblai?

895

PAR Mme NANCY BERNIER:

Monsieur Bilodeau.

900

PAR M. COLIN BILODEAU:

C'est un matériau qui, pas nécessairement à l'échelle du Québec, mais ailleurs, a dans certains cas été utilisé, même je pense que même au niveau de la province de Québec, il y a des essais qui ont été faits par le ministère des Transports pour utiliser du verre concassé.

905

C'est assuré que dans tous ces cas-là, le verre doit être conditionné. Il peut pas, surtout si on veut restaurer une sablière, un endroit où les gens vont aller se promener, il faut que tout soit en particules toutes arrondies, alors ça devient peut-être très dispendieux pour conditionner le matériel et l'utiliser pour la restauration, parce que normalement, c'est très inerte. C'est une possibilité.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bilodeau.

915

Je vais revenir à vous, monsieur Hubert, est-ce que vous avez fait une situation à savoir combien ça coûterait, finalement, faire le polissage de ce verre concassé là?

920

Est-ce que c'est plus rentable de le faire puis de faire en sorte de l'utiliser par la suite ou encore, c'est plus rentable de l'exporter? Qu'est-ce qui coûte le moins cher finalement entre les deux (2)?

925

PAR M. JEAN HUBERT:

La comparaison n'a pas été faite à ma connaissance, à moins qu'elle ait été faite avant l'an 2002.

Mais nécessairement, si Recyc-Québec renouvelle une entente de transport, donc de financement de transport, nous, s'il n'y a pas de coût, c'est sûr que l'exportation, c'est l'idéal.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais en supposant qu'il y ait des coûts, vous faites quoi, est-ce que vous les gardez ici ou vous les exportez?

935 **PAR M. JEAN HUBERT:**

Bien nécessairement, les alternatives devront être comparées pour voir qu'est-ce qui est le plus pratique et le plus économique également pour les gens des Îles.

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Hubert.

Merci monsieur Gauthier.

945

HÉLÈNE CHEVRIER

950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lucie d'Amours, elle n'est pas là. Donc je débiterai ce soir avec elle.

955

Monsieur Louis Lapierre s'il vous plaît! Il n'est pas là non plus, je continuerai avec lui ce soir.

Madame Hélène Chevrier s'il vous plaît.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

960

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

965

Bonjour madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

970 Deux (2) questions. J'ai essayé d'être pratique, puis je me suis demandé si on pouvait pas l'être ou si on pouvait rajouter des éléments.

975 Si je comprends bien, on a, sur le site, qui serait prêt à enfouir de quoi utiliser deux (2) cellules tout de suite immédiatement, donc deux (2) cellules, je pense que c'est un équivalent de trois (3) ans à venir, mais on peut parler en années ou on peut parler en cellules.

Donc une cellule pour les cendres et mâchefers puis une cellule pour les matériaux secs. C'est ce que j'ai comme cru comprendre, les matériaux qui sont déjà là.

980 Ça nous prendrait une autre cellule pour les cendres volantes, parce que, bon, il y aura à l'installer à un moment donné. Puis est-ce que j'ai bien compris, on disait hier que trois (3) cellules, c'était pour cinq (5) ans, c'est exact, bon.

985 Donc je me disais, est-ce qu'on pourrait avoir et les chiffres et, comment je dirais ça, une étude là-dessus, réduire notre grande étude de cinquante (50) ans à une étude de cinq (5) ou de dix (10) ans, en chiffres, en technologie et en gestion intégrée, en regardant l'incinérateur qu'on a dit qu'il fonctionnait pas, puis on était en train d'essayer de trouver une façon de considérer que cet incinérateur-là va tout le temps manquer, alors que je pense qu'on se devrait d'avoir un incinérateur fiable, parce que ça fait partie vraiment des conditions pour avoir un lieu d'enfouissement qui soit utilisé à son meilleur.

990 Alors je me demandais, est-ce que c'est faisable d'envisager une installation pour six-neuf (6-9) cellules, puis se dire qu'on fait une estimation pour ce qui est envisageable, soit un cinq (5) ans ou un dix (10) ans, mais qu'on arrête de parler de cinquante (50) ans dans les conditions actuelles?

995 Est-ce que c'est possible de réunir les chiffres et les possibilités sur quelque chose d'aussi réaliste que ça, qui pourrait peut-être nous emmener vers une solution intégrée, parce que c'est fatigant de voir toutes ces choses qui traînent?

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard, est-ce que c'est envisageable de regarder une exploitation à court terme finalement, comme madame Chevrier le souhaite?

1005 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Moi, je vais commencer la réponse. Bien premièrement, nous autres, on n'a pas parlé de cinquante (50) ans, on a parlé de vingt-cinq (25) ans.

1010 Ensuite, juste pour revenir aux cellules, les cellules sont pas catégorisées comme vous le dites, là. Les cellules sont trois (3) cellules de base pour nos besoins estimés d'ici cinq (5) ans.

1015 Ça fait que si on dit, OK, on va estimer pour dix (10) ans, mais ça risque au départ, ça va coûter plus cher, puis on n'aura peut-être pas besoin, c'est pour ça qu'on voulait procéder, on a dit, dans les emprunts, il y en a une partie d'un montant d'un million (1 M\$), un peu plus d'un million (1 M\$) qu'on va financer sur vingt-cinq (25) ans, parce que les équipements vont servir pour les vingt-cinq (25) premières années.

1020 Puis nos cellules vont coûter six cent soixante mille dollars (660 000 \$), puis on estime qu'on a besoin de trois (3) cellules pour les cinq (5) premières années, puis on se limite là, parce qu'on peut pas dire, OK, on construit notre site de vingt-cinq (25) ans, on le paie tout de suite, on emprunte ça, peut-être trois millions (3 M\$), puis que finalement, on n'en a pas besoin pour le moment, là.

1025

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Richard.

1030 Monsieur Simard, vous êtes plutôt plus familier que moi encore au niveau des plans et devis puis de la construction de sites d'enfouissement technique, est-ce que le fait d'y aller sur une période plus courte entraîne finalement des coûts supplémentaires, puis ça pourrait représenter en pourcentage quel ordre de coûts supplémentaires qui pourraient affecter le fait qu'on y aille sur une base de cinq (5) ans ou encore au maximum dix (10) ans?

1035

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1040 Bien, je vous dirais que le site, comme je mentionnais, est aménagé par étapes, donc on commence par les cellules et on monte. Donc c'est sûr qu'en procédant de cette façon-là, au niveau des cellules, il y a pas d'investissement supplémentaire ou inutile qui se ferait au niveau des cellules.

1045 Effectivement, on pourrait revenir et regarder voir c'est quoi un projet de cinq (5) ans ou un projet de dix (10) ans, essentiellement ça va être cinq (5) cellules ou six (6) cellules ou quelque chose comme ça.

Au niveau des routes d'accès, on a besoin des routes d'accès. On a besoin de la plateforme temporaire, parce que la problématique reste là pareil.

1050 Où il y aurait potentiellement une économie, mais elle n'est pas majeure à mon avis, c'est le bassin d'accumulation, parce qu'on n'installe pas un système de traitement des eaux, on

installe un bassin pour accumuler l'eau. Mais c'est pas un gros bassin, on parle de dix-huit cents mètres cubes (1800 m³). Donc il y a pas vraiment d'économie.

1055 Donc le projet est pas incompatible avec du court terme, je parle court terme sur dix (10) ans, si on dit dans dix (10) ans, bien, c'est notre "cut off", puis on fait quelque chose, bien, on va fermer le site en fonction de ça, puis c'est pas incompatible, puis il y a pas de coûts supplémentaires qui seraient à assumer en faisant ça.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Donc si je comprends bien, en bout de ligne peu importe, que ce soit sur un horizon de vingt-cinq (25) ans ou sur un horizon de dix (10) ans, les coûts seraient sensiblement les mêmes?

1065 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

 Effectivement.

1070 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

 On est toujours à cinq point quelques millions si on estime sur cinq (5) à dix (10) ans?

1075 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

 Non, non, non.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1080 Bien, est-ce qu'on peut mettre des chiffres?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1085 Le six millions (6 M\$), monsieur le Commissaire, c'est sur cinquante (50) ans. C'est sur cinquante (50) ans.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1090 Est-ce qu'on peut réduire, est-ce qu'on peut avoir une estimation sur cinq (5) ans, sur dix (10) ans?

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Est-ce que vous êtes en mesure, monsieur Simard, de réaliser un état des coûts sur
une période de cinq (5) ans et également sur une période de dix (10) ans, et vous allez déposer
ça à la Commission?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1100 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 On peut s'attendre...

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Peut-être même après-midi ou en tout cas ce soir.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons qu'après-midi, j'ai encore besoin de vous!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1115 Disons ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 C'est parfait, merci monsieur Simard. Donc vous aurez la réponse à cette question-là,
madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1125 Et puis en complément, moi, j'aimerais ça aussi savoir si l'incinérateur, il a une durée de
vie et si on prévoit le mettre à point, parce que ça fait partie, il me semble que cette question de
lieu d'enfouissement est complémentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Effectivement, vous avez raison, parce que n'eût été de l'incinérateur, on n'aurait pas
besoin du LET.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1135

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140

Donc monsieur Richard, est-ce que vous pouvez nous parler, dans le fond, de la problématique de l'incinérateur et de quelle façon la Municipalité envisage peut-être de lui refaire une beauté, c'est-à-dire de le remettre en état de façon à ce qu'il fonctionne, puis la durée de vie finalement de votre incinérateur?

1145

Parce que, bon, au départ, il a été construit en 93, la durée de vie était quoi, vingt-cinq (25) ans, cinquante (50) ans?

PAR M. JEAN RICHARD:

1150

La durée de vie, je l'ai pas pour le moment, parce que, bon, nous autres, on est dans le dossier depuis 2002, et puis on n'a pas eu à le regarder nécessairement.

On me dit que la durée de vie était quinze (15) ans, OK!

1155

On sait par exemple qu'on a, avec les investissements qu'on a faits dessus depuis le début, on sait qu'on a des estimés d'investissements de l'ordre de un point cinq (1,5 M\$) à deux millions (2 M\$) dans les prochaines années. Alors effectivement, on a tout un plan de rencontres avec le Conseil, tout un programme qu'on va déposer au Conseil.

1160

On a eu un Lac-à-l'Épaule il y a deux (2) semaines, et puis le point a dû être reporté, on n'a pas pu le passer à ce moment-là, mais on est prévu le faire, je pense que c'est la semaine prochaine, on va dévoiler ça au Conseil, puis le Conseil va statuer sur la capacité d'investir, puis on va se monter un programme, puis graduellement, on va devoir prendre des décisions sur la remise en état ou une alternative.

1165

Mais comme on a vu tantôt sur le tableau, les alternatives sont aussi dispendieuses que la remise en état de l'incinérateur, ça fait que le Conseil aura à trancher.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170

Parfait. Votre seconde question, madame Chevrier!

Oui monsieur Hubert!

1175 **PAR M. JEAN HUBERT:**

Un complément. La question est intéressante et pertinente. L'incinérateur, il faut se le rappeler, le choix de l'incinérateur à l'époque était pour réduire les matières destinées à l'enfouissement.

1180

Au niveau volumique, ce que monsieur Simard mentionnait, c'est qu'au niveau volumique, l'incinération permet de réduire de huit (8) à dix (10) fois le volume à enfouir. Donc nécessairement, si l'objectif collectif est de réduire l'empiètement naturel, il faut garder l'incinérateur.

1185

Il faut également mettre en lumière qu'on est sur le bord de l'eau et l'air est salin. L'air salin et le métal fait de la corrosion, donc il y a une corrosion prématurée de l'incinérateur.

1190

Autre chose! On compare beaucoup avec Charlottetown qui a des incinérateurs, Québec a des incinérateurs, ils ont plusieurs incinérateurs. Donc eux, comme Hydro-Québec ici avec leurs six (6) moteurs, sont capables de continuer la production, de mettre un équipement à l'arrêt et à l'entretien, et de continuer. Nous, on a un seul incinérateur, donc toutes les composantes de l'incinérateur doivent fonctionner pour que le système fonctionne, vous comprenez!

1195

Et comme monsieur Richard l'a mentionné hier, les équipements viennent de l'extérieur, etc. Madame Chevrier l'a mentionné, les chiffres et le portrait, c'est important de le faire, les chiffres, on les regarde, on les affronte, on les met sur papier, on regarde les différents scénarios et tout ça, mais nécessairement dans un court terme, il va falloir faire le comparatif. Est-ce que l'incinérateur, on investit un point cinq (1,5 M\$), deux millions (2 M\$) pour le garder, le mettre à niveau et incinérer encore une dizaine d'années? On n'a pas la réponse par contre ce matin.

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

Ils n'ont pas encore la réponse, mais il semblerait qu'ils travaillent sur cette option-là et qu'éventuellement, probablement au cours des prochaines semaines, vous serez en mesure, après avoir présenté ceci au Conseil, la population sera en mesure de connaître l'avenue que le Conseil privilégiera.

1210

Oui monsieur Bilodeau.

PAR M. COLIN BILODEAU:

1215

Un point d'information pour la Commission! Depuis que le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération est en vigueur, il y a des nouvelles exigences qui vont s'appliquer pour l'incinérateur des Îles. Alors tous les incinérateurs qui seront existants à la

1220 date d'entrée en vigueur ont trois (3) ans pour se conformer aux nouvelles exigences du règlement, sauf, il y a des articles qui s'appliquent immédiatement comme celle du registre et du rapport annuel qui, je pense, sont déjà peut-être existants, et on a six (6) mois pour créer un comité de vigilance au niveau de l'incinérateur.

1225 Il existe des normes d'émissions pour les dioxines, furanes et mercure qui vont s'appliquer un an après la date d'entrée en vigueur. Et il y a aussi, six (6) mois après la date d'entrée en vigueur qui était le 19 janvier dernier, une nouvelle disposition qui s'applique pour la garantie de l'incinérateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

1235 Actuellement, monsieur Bilodeau, si j'ai bien compris, on ne sait pas quels sont les facteurs d'émission de l'incinérateur actuel, le règlement va exiger un suivi, donc ça implique l'installation d'équipements de mesure à l'incinérateur?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1240 Lors de la visite qu'on a faite ce matin, monsieur Harrison qui était avec moi me disait que les parts si vous voulez d'admission en tant que telles, pour être capable de faire les mesures au niveau de l'incinérateur, étaient déjà existantes.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1245 Oui, il y a eu un échantillonnage fait par le consultant de la MRC à l'époque pour vérifier la conformité des émissions, donc certaines infrastructures sont en place, est-ce qu'elles sont encore valables, c'est une autre paire de manches, là.

1250 Et il y a quand même des obligations qui étaient prévues dans le certificat de conformité de l'époque, mais malheureusement dans le cadre des suivis, elles étaient pas totalement respectées par la MRC à l'époque et par la Municipalité aujourd'hui.

1255 Ça fait qu'au niveau de l'incinérateur, les rejets atmosphériques, sur les conditions minimums qui ont été demandées, c'était quand même les normes de particules qui est toujours applicable, les nouvelles normes qu'on parle, c'est les nouvelles normes qui vont être applicables l'année prochaine, dans un an, sur les dioxines et furanes, donc c'est les nouvelles normes, la norme de particules qui était prévue puis qui a été vérifiée en 94 et qu'il y a pas eu d'autre suite depuis, bien, cette norme-là est encore là.

1260

PAR LE COMMISSAIRE:

Il y a d'autres normes, très bien. Mais là, il va y avoir un suivi réglementaire plus clair, c'est ça?

1265

Qu'est-ce qu'on doit comprendre avec le nouveau règlement? Qu'est-ce qui va changer fondamentalement pour l'incinérateur des Îles?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1270

Il y a des nouvelles normes en tant que telles qui ont été ajoutées qui sont dioxines, furanes et mercure, en plus des matières et particules en suspension.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

Mais quel est le suivi exigé à ce moment-là? Est-ce que c'est une fois par an, une fois par six (6) mois, une fois par trois (3) mois?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1280

Il faudrait que je vérifie, mais il me semble que c'est, normalement, une fois par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Vous nous reviendrez avec la réponse, monsieur Bilodeau.

PAR M. COLIN BILODEAU:

1290

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Si j'ai compris aussi, donc vous avez mentionné qu'il y aurait un comité de suivi?

1295

PAR M. COLIN BILODEAU:

De vigilance.

PAR LE COMMISSAIRE:

1300

De vigilance. Donc ces gens-là vont s'attendre à recevoir le suivi, disons c'est un rapport annuel de suivi, ils vont s'attendre d'avoir le rapport annuel?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1305

Effectivement, c'est des données qui normalement devraient être transmises au comité de vigilance quand elles sont disponibles.

PAR LE COMMISSAIRE:

1310

Donc on aura un régime à ce moment-là plus transparent pour connaître les émissions de l'incinérateur que ce qu'on a connu ces dernières années, si je comprends bien?

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Et ce comité de vigilance là, monsieur Bilodeau, s'applique à partir de quelle date?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1320

La Municipalité a six (6) mois à partir du 19 janvier 2006 pour le mettre en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

OK. Donc monsieur Richard, vous allez mettre en place un comité de vigilance, bon, à quelle date à peu près envisagez-vous que ce comité-là démarre ses activités?

PAR M. JEAN RICHARD:

1330

Bien nous autres, on a déjà un comité en place qu'on va vérifier la réglementation, puis on va l'appliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Et ça regroupe qui, ce comité que vous avez actuellement en place?

PAR M. JEAN RICHARD:

1340

Ça regroupe des élus, il y a trois (3) membres du Conseil, moi-même, trois (3) citoyens et les personnes-ressources, monsieur Hubert, le chef d'usine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

1345 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Bien, c'était le sujet de ma deuxième question.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En avez-vous une autre?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1355 C'est qu'il me semble que par le plan de gestion des matières résiduelles aussi on demande un comité de vigilance, est-ce que c'est le même comité dont on parle avec l'incinérateur?

Quelles sont les exigences et comment on va relier les deux (2)?

1360

PAR M. COLIN BILODEAU:

En fait, c'est le comité de vigilance qui peut être mis en place pour l'incinérateur qui pourrait éventuellement être le même comité qui aurait à suivre, si vous voulez, les autres...

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Et l'incinérateur et le lieu d'enfouissement technique?

1370 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Ce qui serait effectivement logique aussi.

PAR M. COLIN BILODEAU:

1380 Bon, ce qui est prévu au Règlement sur les comités de vigilance, ce sont les articles 72 à 79 du nouveau règlement.

1385

Vous m'avez posé la question tout à l'heure, à savoir quelles étaient les fréquences des programmes d'échantillonnage. Le nouveau règlement prévoit, pour ce qui est des gaz de cheminée, normalement il doit y avoir un échantillonnage ou une mesure en continu du monoxyde de carbone, CO, CO₂ et l'oxygène, température de la chambre de combustion.

Et pour les gaz de combustion qui sont émis à l'atmosphère, c'est une fois par année. Et par la suite, ça peut être une fois aux trois (3) ans, selon la capacité de l'incinérateur.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard, est-ce qu'à l'heure actuelle, vous êtes en mesure d'échantillonner de façon continue?

1395

PAR M. JEAN RICHARD:

Je vais demander à monsieur Hubert, c'est lui qui effectue un suivi des rapports et des questions du ministère.

1400

PAR M. JEAN HUBERT:

Monsieur le Président, actuellement, les équipements de mesures sont déficients. On peut mesurer les températures, mais au niveau du Co₂ et de l'oxygène, la mesure peut pas être prise.

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est seulement la température?

1410

PAR M. JEAN HUBERT:

Oui.

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

Merci madame Chevrier.

1420

JULES RICHARD

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jules Richard. Bonjour monsieur Richard.

PAR M. JULES RICHARD:

1430

Bonjour monsieur le Président. Ma question s'adresse un peu au ministère. Pourquoi le ministère s'acharne à mettre la Municipalité en amende avec tant d'efforts de faits dans la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine?

1435

On sait qu'un projet semblable ne se réalise pas dans un an et qu'il manquait un élément au Centre de gestion et qu'alors qu'on entend souvent à Radio-Canada Matane, moi j'ai entendu en tout cas, qu'il y a des endroits en Gaspésie où on brûle encore à ciel ouvert?

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Madame Bernier, est-ce que vous pourriez répondre à la question de monsieur Richard, à savoir pourquoi le ministère a un tel acharnement?

PAR Mme NANCY BERNIER:

1445

Bien en fait, c'est vrai que la Municipalité est très performante au niveau de la récupération. Ça, il y a des félicitations à faire, ça, c'est évident.

1450

Sauf que l'élimination, bien, tout le monde est soumis aux mêmes règles. Alors il faut s'y conformer.

1455

Depuis 1993, on travaille avec des nouvelles règles au niveau de l'enfouissement. C'est connu de la part des municipalités, on travaille avec le projet de règlement. La Municipalité a déjà soumis son projet de lieu d'enfouissement, en 94, en 95 aussi, on a eu des échanges, et par la suite, c'est eux qui nous ont demandé de suspendre l'analyse du dossier.

Donc peut-être que monsieur Harrison peut compléter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460

Oui, il avait demandé de compléter effectivement!

Oui, allez-y monsieur Harrison.

1465

PAR M. ROBIN HARRISSON:

Disons, je crois pas qu'on peut comparer, par contre on peut mettre certains constats.

1470

C'est sûr qu'ici, au niveau des Îles-de-la-Madeleine, en ce qui concerne le mode d'élimination, le lieu d'élimination, il a jamais été établi. Donc depuis 94, il y a toujours eu un lieu illégal.

1475 Si on fait référence sommairement à ce qui se passe à Avignon-Bonaventure pour pas le nommer, depuis décembre 2004, ils ont un problème de lieu d'enfouissement fermé. Il faut comprendre que ce site-là était quand même ouvert et opérait selon les autorisations depuis 86 ou 87, donc il était conforme. Ils ont eu des problèmes d'opération, ils ont corrigé. Le site est maintenant fermé. Donc en décembre 2004, ils se retrouvaient devant aucun lieu d'enfouissement établi.

1480 Il a été convenu avec les autorités gouvernementales qu'il allait y avoir un délai pour réviser à la baisse le volume de déchets, première des choses, et la deuxième des choses, de faire une certaine distribution dans les dépôts en tranchées existants d'un certain volume de déchets qui équivalait en volume, dans les intentions de chacun, à l'équivalent de deux mille (2000) habitants. Ça a été ça comme proposition, ça a été accepté par les autorités.

1485 Puis le but, c'était d'établir un nouveau lieu, un nouveau LET. D'ailleurs là-dessus, les consultants sont même ici sur place à l'heure actuelle, c'est les mêmes consultants qui travaillent sur un dossier actif pour le secteur d'Avignon-Bonaventure.

1490 Entre temps, effectivement, il y a eu activité de dépôts en tranchées avec du brûlage. Par contre, depuis le 19 janvier 2006, le règlement interdit le brûlage dans les dépôts en tranchées. Vous conviendrez automatiquement que les exploitants, mettez-vous dans leurs chaises ce matin, plus le droit de brûler les petits sites avec un volume assez important, donc eux à l'heure actuelle, au moment qu'on se parle, ont été informés de savoir qu'est-ce qu'ils faisaient avec leur situation, est-ce que les exploitants actuels allaient réviser à la baisse leur volume puis gérer selon leurs besoins et dire à leurs clients, bien regardez, trouvez-vous une solution!

1500 Donc à ce niveau-là, il faut s'attendre que le ministère ait très bientôt une réponse de la part des exploitants et naturellement de tous les gens en autorité à Avignon-Bonaventure pour trouver une solution viable, conforme à la réglementation qui est malheureusement pas nécessairement le cas, sauf que la vie réelle, c'est qu'il y a eu des sites clandestins.

1505 Et à ce niveau-là, le ministère est intervenu sur les sites clandestins. À ce moment-là, quand je parle de sites clandestins, c'est des sites autres que les dépôts en tranchées qui avaient été autorisés à l'époque qui reçoivent un certain volume supplémentaire. Ces sites-là illégaux, le ministère est intervenu au même titre qu'on est intervenu ici sur des sites illégaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Merci monsieur Harrisson.

Ça répond à votre question, monsieur Richard?

PAR M. JULES RICHARD:

1515

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

Merci monsieur Richard.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai pas d'autres personnes pour l'instant, mais la Commission a quand même quelques interrogations, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Germain, qui aurait peut-être une (1) ou deux (2) questions sur le traitement!

1530

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors hier soir, il avait été question de filières de traitement, soit la possibilité de traiter sur place, sur les installations, mais pour l'instant, on comprenait que la Municipalité préférerait vraisemblablement envoyer le lixiviat, en tout cas un lixiviat semi-traité, on pourrait dire ça comme ça, dans une usine d'épuration municipale qui est disponible sur le territoire.

1535

D'ailleurs, j'ai eu l'occasion, il y a un document qui a été déposé, fait par la firme André Simard & associés qui est sous la cote DA8 qui est une note technique sur la capacité de traitement des usines d'épuration municipales, et à savoir quel serait l'impact, un, de l'arrivée de neuf cents mètres cubes (900 m³) par année de lixiviat semi-traité dans ces usines-là.

1540

Alors ça pourrait être la base de discussion, j'imagine, je sais pas, madame Bernier, si vous avez pris connaissance de DA8?

1545

Donc la firme André Simard prend comme hypothèse neuf cents mètres cubes (900 m³) par année, avec une charge totale annuelle de deux cent quatre-vingt-huit kilogrammes (288 kg) de DBO₅, de demande biologique en oxygène, donc dans ce cas-ci, la question pour moi à savoir, est-ce que le ministère, à ce stade-ci, pense que les usines d'épuration municipales seraient capables de recevoir le lixiviat?

1550

À première vue, est-ce que le ministère a pu se faire une idée à ce sujet?

1555 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

C'est une question qu'on a adressée dès le départ, une fois qu'on a reçu l'étude d'impact, on a adressé la question au ministère des Affaires municipales qui s'occupe de la performance disons des traitements municipaux.

1560

On nous a confirmé que oui, ils étaient en mesure de prendre ces nouveaux débits et charges là. C'est sûr que ça reste encore à documenter, quelles seraient pour chaque usine les quantités qui pourraient être transportées, qui pourraient être traitées.

1565

Il y a quand même, on a remarqué qu'il y avait encore de la capacité, entre autres on mentionnait qu'à Cap-aux-Meules, on a peut-être déjà dépassé la capacité de conception, mais l'usine est quand même très performante. Alors souvent en théorie – en pratique on n'a pas nécessairement les mêmes résultats que ce qu'on avait envisagé, alors ça fonctionne assez bien de ce côté-là.

1570

Bon, ça reste quand même à valider aussi selon les charges qu'on enverrait à chacune des usines, de quelle façon.

1575

Ce que les gens du ministère des Affaires municipales me mentionnaient, c'est qu'il faudrait peut-être pousser, c'est peut-être déjà fait dans l'évaluation de monsieur Simard, mais il faudrait peut-être pousser aussi cette analyse-là à savoir, est-ce que ça viendrait hypothéquer par exemple les développements futurs sur ces territoires-là que desservent les stations de traitement. Et si par exemple il y avait des interventions à faire au niveau de la technologie de traitement, quelles seraient ces interventions-là, est-ce que ce serait facile de les appliquer!

1580

Alors c'est ce genre de chose là qui reste à vérifier, mais a priori, on n'est pas défavorable à cette avenue-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1585

Ma compréhension des choses, bon, hier, vous avez mentionné, vous avez abordé rapidement la question des objectifs environnementaux de rejet qui sont conditionnés par la nature du milieu où un rejet se fait d'eaux usées. Dans ce cas-ci bien entendu, ce que j'ai compris, puisqu'il y a pas de système de traitement qui est formellement encore proposé sur place des installations, le ministère n'a pas développé de cibles pour les objectifs?

1590

PAR Mme NANCY BERNIER:

1595

On les a pas calculés. Si l'intention de la Municipalité était vraiment d'avoir un rejet en mer, dans ce cas-ci ce serait un rejet en mer, on pourrait les calculer, mais étant donné qu'ils semblaient favoriser plutôt le traitement municipal et que nous aussi, on n'était pas

nécessairement défavorable à cette avenue-là, on n'a pas fait le calcul des objectifs environnementaux de rejet.

1600 Mais ce qu'on nous a dit, c'est que ça donnerait pas grand-chose de les calculer, parce que les normes sont beaucoup plus sévères. C'est-à-dire que les normes du règlement, l'article 45 en fait s'appliquerait ici, alors il y a des normes au niveau de la DBO, de la DCO, des coliformes fécaux, et étant donné la capacité du milieu récepteur, au niveau de la dilution, qui est tellement important, c'est sûr que les normes sont plus sévères.

1605 Les normes, on réussit à avoir des résultats quand on a un traitement, en fait, c'est une chaîne de traitement avec un traitement tertiaire, ce qu'on appelle, ce qui est demandé pour respecter les normes du règlement, on réussit à diminuer de beaucoup les concentrations des différents contaminants qu'on appelle conventionnels, et la plupart du temps, aussitôt qu'on a
1610 un milieu récepteur qui a une bonne capacité de dilution, les critères de qualité qui protègent le milieu, les usages sont respectés. On le sait par expérience que les normes sont souvent plus sévères que les critères, les objectifs en fait environnementaux de rejet.

PAR LE COMMISSAIRE:

1615 C'est ça, ils sont plus sévères, mais quels seraient les paramètres qui seraient à ce moment-là couverts dans les objectifs environnementaux de rejet?

1620 Parce qu'ici, dans la note DA8, par exemple, bon, l'analyse porte bien entendu sur la DBO5, porte sur les matières en suspension, mais qu'en est-il des nitrates, phosphores?

PAR Mme NANCY BERNIER:

1625 Bon c'est ça, ici justement, au niveau de l'azote ammoniacal, la norme serait certainement plus sévère, parce que c'est probablement le paramètre le plus contraignant du règlement, l'article 85, c'est vraiment la norme, l'azote ammoniacal, la raison pour laquelle, on sait qu'il y a des technologies de traitement, entre autres le polissage, le traitement tertiaire, permet d'avoir une très bonne performance au niveau de la diminution de la concentration en azote ammoniacal, et on veut abaisser le plus possible ce contaminant-là, parce qu'il
1630 représente une toxicité pour la vie aquatique.

1635 Alors quand on rejette dans un milieu où il y a une petite dilution, on sait qu'il y a des impacts. Alors pour les objectifs environnementaux de rejet, par exemple, c'est toute une liste de paramètres, c'est beaucoup des paramètres organiques, des métaux, des paramètres organiques, des volatiles, on peut avoir des dioxines, des furanes, les BPC, le mercure. Il peut y en avoir une quarantaine de paramètres qui sont retenus quand on fait le calcul des objectifs.

C'est tiré surtout de l'Agence environnementale, de l'Agence de protection de l'environnement, l'EPA aux États-Unis, qui, eux, ont fait une caractérisation sur environ les

1640 lixiviats dans à peu près mille (1000) sites d'enfouissement et qui ont pu déterminer quels étaient les paramètres qu'on retrouvait dans un lixiviat typique.

Ça fait qu'on a retenu ces paramètres-là et c'est là-dessus qu'on calcule les objectifs environnementaux de rejet et aussi qu'on demande de faire un suivi.

1645

Ici, on est en milieu marin, ce serait peut-être différent. Mais en gros, la différence entre ce qui est normé, c'est à peu près cinq (5), je pense que c'est cinq (5) ou sept (7), sept (7) paramètres, et ce sont des paramètres, c'est des indicateurs des grands groupes, des grandes familles de composés qu'on peut retrouver dans un lixiviat. Tu vas avoir un métal qui est le zinc, on a la matière en suspension, on a la demande chimique en oxygène, etc.

1650

Mais les objectifs environnementaux de rejet, eux, c'est une quarantaine de paramètres qui sont plus spécifiques en fait puis qui appartiennent à ces grands groupes là.

1655

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que j'essaie de comparer entre la performance qu'on exigerait via des objectifs environnementaux de rejet et le fait d'aller déverser dans une usine d'épuration municipale le lixiviat. Est-ce qu'on peut s'attendre à obtenir un traitement comparable, mais en tenant compte du fait que le lixiviat serait semi-vieilli, donc qu'il aurait pu séjourner plusieurs mois, peut-être huit-neuf (8-9) mois en moyenne dans l'étang, donc qui aurait déjà eu un prétraitement?

1660

PAR Mme NANCY BERNIER:

On aurait une meilleure performance si on faisait un traitement in situ dans le but de respecter les normes du règlement de l'article 45, les sept (7) paramètres, et qu'il y avait même un rejet en mer, parce qu'aussitôt qu'il y a un rejet dans le milieu récepteur, que ce soit en mer ou dans un cours d'eau, c'est les normes du règlement qui s'appliquent.

1665

On aurait une meilleure performance avec cette chaîne de traitement là que si on les prend et puis qu'on les envoie au traitement municipal, ça, c'est certain qu'on aurait une meilleure performance.

1670

Par contre, étant donné que ce sont des petits débits ici qui sont à traiter, qu'il y a quand même pas une très forte charge en matières organiques, donc probablement qu'il y aura pas beaucoup d'azote ammoniacal, et comme je disais, les normes du règlement, ça vise beaucoup à aller chercher une performance au niveau de l'azote ammoniacal pour protéger la vie aquatique.

1675

C'est peut-être pas justifié d'aller investir autant d'argent pour venir traiter sur place, d'autant plus qu'il faudra faire un émissaire jusqu'à la mer, malgré que monsieur Simard a invoqué la possibilité d'avoir quelque chose au niveau plus d'infiltration, mais ça resterait, pour

1680

1685

éviter un rejet à la mer, alors là, il faut aller travailler dans la dune, ce qui n'est pas, nous, une avenue qui a priori, c'est une avenue qu'on aimerait éviter, toute intervention au niveau de la dune.

PAR LE COMMISSAIRE:

1690

Mais vous pensez néanmoins qu'on pourrait obtenir un traitement acceptable en usine.

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui.

1695

PAR LE COMMISSAIRE:

1700

J'ai fait des petits calculs rapides comme ici, à partir des chiffres notamment du tableau 2.1, bon, on parle, hier, si j'ai bien compris, on parlait d'un camion qui avait une capacité de cinq mètres cubes (5 m^3), donc vingt-cinq mille litres (25 000 l) qu'il pouvait transporter, si j'ai neuf cents mètres cubes (900 m^3), en faisant un calcul simple, ça me ferait trente-six (36) voyages par année. S'il s'en fait un par jour, pas nécessairement à tous les jours, mais il s'en fait un voyage, ça ferait cinq mètres cubes (5 m^3).

1705

C'est évident que si ça va, par exemple, à l'usine, je regarde le débit à l'affluent de la station de Havre-aux-Maisons, c'est-à-dire débit entrant dans la station d'épuration, ça a l'air d'être trois cent cinquante mètres cubes (350 m^3) par jour. Donc on aurait une journée trente-six (36) fois par année où on aurait cinq mètres cubes (5 m^3) qui seraient déversés dans trois cent cinquante mètres cubes (350 m^3). Bon, ça fait qu'à première vue, ça semble pas problématique.

1710

Mais c'est un peu en référence avec la note du ministère, de madame Wilson, qui avait été émise, bon, qu'elle voulait quand même s'assurer qu'il y avait un certain traitement qui était fait aussi efficace, parce que je sais pas c'est quoi le temps de séjour dans les étangs municipaux, ça doit être quoi, deux-trois (2-3) semaines, le temps de séjour, peut-être que monsieur Bourgeois peut nous renseigner? Non!

1715

C'est quoi le temps de séjour des eaux usées dans les étangs municipaux, ça doit se compter en termes de semaines?

1720

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Vingt et un (21) jours, vingt-quatre (24) jours.

PAR LE COMMISSAIRE:

1725

Alors c'est évident qu'on aurait un lagunage sur le site de peut-être qui serait en moyenne de neuf (9) mois par année à peu près, le temps de séjour moyen, c'est évident que si le traitement par aération est pas efficace, à ce moment-là, pour enlever la DBO5, parce que je suis pas un spécialiste, je sais pas c'est quoi la caractéristique de la DBO5 de cendres, parce qu'on sait quand même dans les cendres d'incinération, il y a une partie de matières organiques qui a comme brûlé un peu comme du "charcoal" en petits mottes, mais c'est quoi cet effet-là!

1730

Hier, monsieur Simard, vous avez mentionné que c'était peu chargé en DBO5, mais c'est quoi l'heure juste exacte, parce qu'on n'a pas de relevé, on n'a pas de caractérisation des cendres actuelles ici, c'est pour ça que ça me cause une incertitude, dans le sens que je pense que c'est important que ce soit validé dès le départ avant de prendre une décision, à savoir, est-ce que ça doit aller à une station d'épuration ou un traitement autonome. C'est un peu ça ma crainte actuellement, dans c'est quoi au juste le comportement réel dans la vraie vie du lixiviat qu'on obtiendrait des cendres.

1735

1740

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Ce que je peux vous dire, il y a un site à Québec à confinement qui reçoit strictement les cendres de grilles, c'est le site de Saint-Tite-des-Caps qui reçoit les cendres de grilles de l'incinérateur qu'on a construit voilà à peu près deux (2) ou trois (3) ans. Et la charge en DBO respecte quasiment les normes de rejet. On parle d'une concentration d'à peu près soixante milligrammes par litre (60 mg/l) de DBO dans les mâchefers, ce qui correspond pas mal à ce qu'on s'attendait.

1745

1750

Même dans le certificat, on a la possibilité de rejeter direct sans traitement, si jamais on respecte les normes, c'est pas le cas encore. Mais on parle de soixante milligrammes par litre (60 mg/l) pour les mâchefers, et c'est à peu près ce qu'on peut s'attendre dans la littérature.

1755

Pour ce qui est, il faut tenir compte aussi au niveau des matériaux secs, dans la littérature, il y a pas beaucoup de données. On parle de concentrations, je pense que c'est de cinquante (50 mg/l) à trois cents (300 mg/l) ou deux cent quatre-vingt-dix milligrammes par litre (290 mg/l), donc on a pris le maximum, et on l'a appliqué sur l'ensemble du débit prévu de neuf cents mètres cubes (900 m³), mais il y a une partie de ces débits-là qui vient des mâchefers qui sont pas très chargés.

1760

Ça fait que pour nous, c'est très sécuritaire.

1765

Et deuxièmement, on n'a pas tenu compte de la réduction qui va se faire de façon anaérobie dans le bassin d'accumulation qui, l'hiver, mettons bon an mal an, on peut parler de trente-quarante pour cent (30 %-40 %) de réduction qu'on peut retrouver là-dedans, on n'en a pas tenu compte, pour être sécuritaire.

1770 Donc lorsqu'on regarde les chiffres, on regarde les tableaux, si on prend, on parle de mettons un voyage, vous avez parlé de trente-six (36) voyages, neuf cents mètres cubes (900 m³), divisés par cinq (5), c'est cent quatre-vingts (180) voyages en réalité, cent quatre-vingts (180) fois qu'on va déverser cinq mètres cubes (5 m³), on va le répartir, on a dit qu'on le faisait sur deux cent dix (210) jours. On doit disposer de neuf cents mètres cubes (900 m³) par année.

1775 Donc on parle d'apporter quatre point trois mètres cubes (4,3 m³) par jour, ça veut dire effectivement à peu près un camion par jour en moyenne qu'on a à disposer sur deux cent dix (210) jours, grosso modo.

1780 Sauf que quand on regarde, si on prend l'exemple de Fatima, sur le plan hydraulique, je parle pas au niveau de la charge, mais sur le plan hydraulique, il y a la possibilité, présentement le niveau de conception de Fatima, je prends lui comme exemple, est de l'ordre de six cents mètres cubes (600 m³), puis il en reçoit seulement trois cent trente et un (331 m³), ça veut dire qu'il est capable d'en prendre deux cent soixante-huit (268 m³) de plus.

1785 La journée qu'on lui amène cinq mètres cubes de plus (5 m³) de plus, le temps de séjour, la réduction du temps de séjour dans l'étang est minime, est très minime, parce qu'on utilise très peu de la capacité sur le plan hydraulique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790 En fait, c'est pas le débit qui est problématique, ça peut être toute la concentration qu'on retrouve dans ces eaux usées là.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1795 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800 Donc c'est cet aspect-là qui préoccupe le plus monsieur Germain puis moi-même d'ailleurs.

Oui madame Bernier.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1805 Parce que monsieur Germain faisait référence à la note de madame Wilson qui parle que c'est vu beaucoup comme une dilution quand on envoie les lixiviats vers les stations municipales. J'ai parlé justement à madame Wilson ce matin, elle, dans le fond, elle dit, la solution idéale, l'idéal, c'est de traiter sur place, c'est sûr. Mais quand même, on n'est pas

1810 contre non plus qu'il y ait des traitements municipaux, c'est à regarder au cas par cas. C'est vraiment une question, comme je l'ai dit, il faut voir un peu les pour et les contre de chaque cas.

Dilution, elle, elle parlait beaucoup dans le sens, bon, on pense plus aux métaux qu'à la matière, qu'à la charge organique, parce que dans le fond, au niveau de traitements municipaux, ils sont très performants au niveau de la charge organique. Alors ici, ils vont performer.

C'est peut-être plus qu'on va en perdre au niveau des métaux, on l'a dit au niveau de l'azote ammoniacal, c'est souvent le traitement tertiaire, le traitement de polissage est plus performant.

Puis elle, ce qu'elle disait, c'est qu'il faut faire attention, il faut pas toujours aller vers l'avenue du traitement municipal, il faut prioriser plutôt à ce qu'on demande au niveau des normes du règlement, parce que c'est plus performant.

Mais c'est quand même acceptable, puis ce qui arrive, c'est qu'on parle de dilution quand c'est un très petit débit de lixiviat qui va être apporté dans des systèmes de traitements municipaux avec des énormes débits, si on pense à des stations comme à Montréal, là, c'est sûr qu'on a une dilution.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Simard, vous aviez un complément?

1835 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Dans les dossiers de sites d'enfouissement, évidemment les sites sont autorisés par décret, et une des raisons pour laquelle on prend cette approche-là, d'avoir une alternative, parce que si on dit, on s'en va à l'usine municipale, puis c'est ça notre solution, puis on s'aperçoit dans deux (2) ans que c'est mieux de faire un traitement, et on n'a pas mis ça dans l'étude, puis on n'a pas mis ça comme option dans le décret, ça prend une modification de décret du Conseil des ministres, ce qui est très lourd comme processus.

C'est pour ça que dans les approches qu'on prend, souvent, les gens disent oui, mais on n'a pas nécessairement statué parce qu'on n'a pas les vrais chiffres puis on va statuer plus tard. Mais c'est pour ça qu'on veut garder la porte ouverte sur ces deux (2) possibilités-là, mais c'est sûr qu'au départ – mais c'est juste un complément d'information, parce qu'on l'a vécu dans plusieurs dossiers où on était avec des décrets puis qui étaient fermés, puis ça prenait des modifications par après.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Simard.

1855 Monsieur Bilodeau, je pense que vous aviez aussi un complément d'information?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1860 Oui. Vous m'aviez demandé hier soir d'obtenir quelques informations au niveau des lixiviats qui pouvaient être obtenus au niveau des mâchefers.

1865 Or, on sait que dans la province de Québec, il y a, au niveau de Lévis qui a un incinérateur, l'information que j'ai obtenue de la Direction régionale ce matin, c'est que les cendres résidues d'incinération sont éliminées dans un lieu d'enfouissement complémentaire selon le Règlement sur les déchets solides, donc selon le principe d'atténuation. Et les résurgences qu'on retrouve autour du lieu en tant que tel sont, si vous voulez, toutes dirigées vers un même endroit qu'on a échantillonné depuis 2002.

1870 Et dans l'ensemble, les exigences du Règlement sur les déchets solides, l'article 30, sont respectées dans presque tous les échantillons, sauf à l'occasion, certains paramètres comme les coliformes fécaux, coliformes totaux, chlorures et sulfures.

1875 Alors les normes de l'article 30 ne sont pas les mêmes que celles au niveau du projet de règlement et bon, dans le futur, ils ont quand même trois (3) ans pour se conformer au règlement, pour avoir un lieu qui va respecter nos exigences et en même temps devoir respecter les exigences de l'article 45.

1880 Du côté de la ville de Québec, comme monsieur Simard l'a fait remarquer tout à l'heure, les informations que j'ai pu obtenir de la Direction régionale, c'est fragmentaire. Dans les deux (2) bassins, l'échantillon qui a été pris au printemps 2005, on m'a parlé d'automne 2004-printemps 2005, il devrait y en avoir un autre à l'automne, alors c'est deux (2) documents qu'une fois qu'ils seront compilés, on pourra transmettre à la Commission.

1885 Effectivement, dans certains cas, la norme, dans le critère de l'article 45 pour la DBO, est de soixante-cinq (65 mg/l), ce qu'on retrouve, c'est cinquante-quatre (54 mg/l) et soixante-huit (68 mg/l). Donc presque – être en mesure de pouvoir rejeter sans traitement, sauf qu'il y a d'autres paramètres comme l'azote ammoniacal qui, eux, peuvent être quand même très élevés alors qui exigent un traitement.

1890 Pour ce qui est des métaux, c'est quand même très très près de la norme. C'est peut-être plutôt au niveau des matières en suspension et, dans certains cas, peut-être aussi coliformes fécaux où là, les valeurs peuvent varier beaucoup.

1895 Mais une fois que le tableau, les dernières données auront été compilées, on pourra les transmettre à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Merci monsieur Bilodeau.

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

1905 Ma question s'adresse à madame Pereïra. Hier, vous avez mentionné la question des mollusques. On sait que les mollusques filtrent, c'est des animaux qui filtrent l'eau.

1910 Est-ce qu'il y a des préoccupations particulières, donc s'il y avait une hypothèse où il y aurait un traitement in situ pour le lixiviat, est-ce que vous avez des préoccupations particulières, c'est quelles sortes de mollusques qu'il y a? Est-ce qu'ils sont commercialisés, des choses comme ça? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur la présence?

PAR Mme SELMA PEREÏRA:

1915 Oui, plus au large de cette zone, il y a des couteaux de mer qui sont commercialisés, c'est pêché dans cette zone.

1920 Il y a d'autres mollusques aussi qui se trouvent, mais en termes de commercialisation, c'est surtout ceux-là, et c'est un peu plus au large, probablement proche de la côte.

1925 Par contre, comme je vous ai dit hier, ça dépend quels types de composantes qu'on va trouver dans les eaux de lixiviation. C'est sûr qu'en termes de coliformes, c'est quelque chose que c'est surveillé par Environnement Canada et nous autres, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, parce que ça, c'est dangereux pour la santé humaine.

1930 Il y a aussi d'autres éléments, comme les métaux, c'est le cas, mais ce n'est pas le cas, c'est sûr que pour les rejets dans l'eau, il faut, bon, c'est pas le cas, c'est pas choisi, mais il faut avoir, si c'est choisi, il faut qu'il y ait un traitement avant rejet, à mon avis, et en termes d'impact, je peux pas vous dire quel serait l'impact, parce que comme je vous ai dit hier, ça dépend des composantes qui vont être trouvées dans l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

1935 C'est quels mollusques plus exactement?

PAR Mme SELMA PEREIRA:

1940 Les couteaux de mer. C'est en long, mais c'est plutôt, mais c'est plus au large, c'est pas vraiment dans les côtes. Et comme ça a été mentionné hier, c'est sûr que le pouvoir de dilution est quand même assez grand par rapport aux marées et à la circulation d'eau dans cette zone.

1945 Parce que les mollusques en question que je vous ai dit, c'est pas capturé proche de la côte, donc l'impact serait amoindri par la circulation d'eau dans les cas qu'il y aurait des substances nocives pour les organismes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Pereira.

1950

JEANNOT GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Monsieur Jeannot Gagnon s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Gagnon.

1960

PAR M. JEANNOT GAGNON:

Bonjour. Voilà, je suis directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire à la Municipalité.

1965

J'ai demandé à pouvoir intervenir, c'est parce qu'hier, il y a eu une question qui a été posée qui avait été laissée sans réponse, parce que d'abord j'étais absent, et parce qu'aussi, j'étais, jusqu'en 2002, directeur général de la MRC. J'ai été à l'origine du projet d'implantation d'un centre de traitement des déchets aux Îles-de-la-Madeleine, j'étais même à l'origine et avec d'autres dont Raymond faisait état il y a quelques minutes dans toute la réflexion sur les orientations à donner en matière de gestion des déchets.

1970

La question qui était posée hier, c'était, comment se fait-il que depuis 94, il a fallu attendre jusqu'en 2004 à peu près ou 2005 pour que la Municipalité entreprenne des démarches pour implanter un lieu d'enfouissement conforme à la réglementation!

1975

Je pense qu'il est quand même nécessaire de situer le dossier sur le plan historique puis sur le plan également, les raisons sont très simples, elles sont d'abord de nature politique et également de nature administrative, financière.

1980 Lorsque le projet a été soumis ou élaboré, en collaboration d'ailleurs, à partir de 1986, collaboration très étroite aussi avec le ministère de l'Environnement, lorsqu'on cherchait les meilleurs façons de traiter les déchets sur le territoire des Îles, donc on a tout à coup retenu une solution qui était l'incinération, parce que ça permettait de réduire le volume à enfouir ultimement, à cause que le ratio était de dix (10) à un (1). Donc ça a été l'option privilégiée à laquelle on a greffé compostage, et on a fait à ce moment-là des démarches avec nos consultants auxquels était associé le ministère, et d'ailleurs aussi en Conférence socio-économique en 88, on a présenté le projet pour aide financière, et tout ça a été validé à la Biennale en 1991.

1990 Et à ce moment-là, le projet avait pris forme, il était dimensionné. Au départ, on parlait d'un projet de trois millions et demi (3 ½ M\$). Le projet total, sa réalisation s'est élevée à sept millions de dollars (7 M\$). On a investi par après et finalement, on est probablement rendu actuellement, parce qu'on a rajouté par la suite à la chaîne compostage, on a rajouté la chaîne récupération et des aménagements à l'ensemble, on est rendu à tout près de neuf millions de dollars (9 M\$) et un peu plus.

1995 Lorsqu'en 1991 et 92, on a travaillé avec nos consultants et avec le ministère sur les plans et devis, afin d'obtenir un certificat de conformité également, d'autorisation, donc à ce moment-là, le projet était constitué d'un centre qui incluait la filière incinération, la filière compostage et un lieu d'enfouissement complémentaire.

2000 Au printemps 92, les gens du ministère nous ont dit, écoutez, ce serait plus simple de dissocier l'enfouissement, ça va accélérer le traitement de votre dossier, puis là à ce moment-là, on avait des prix, et il fallait effectivement, on avait un budget fermé, il fallait rentrer dans ce budget-là, on avait des prix de la part des soumissionnaires. Et donc on espérait que le ministère puisse nous émettre un certificat.

2005 Donc on nous a dit, écoutez, on va dissocier le lieu d'enfouissement, puis on va traiter séparément le reste, et on traitera l'enfouissement plus tard. Ce qui a été fait.

2010 Et le ministère, en juillet, nous a émis un certificat d'autorisation. Restait la problématique de l'enfouissement, parce qu'en même temps, il y a eu un projet de loi déposé qui était le projet de Loi 101, à l'époque du ministre Paradis, qui a soumis tous les dossiers d'enfouissement à des études, processus d'études d'impact, et donc y compris les dossiers pendants qui étaient à l'étude au ministère.

2015 La MRC de l'époque et les élus étaient d'accord pour suivre ce processus-là. Il y avait déjà, et je pense que monsieur Bilodeau s'en rappelle, il y avait déjà à ce moment-là une première étude d'impact qui avait été soumise et tout ça.

2020 Par contre, les élus, rapidement, dès 93, ont constaté, ont réalisé que les coûts d'opération seraient plus élevés que prévus. L'étude d'impact, uniquement le coût de l'étude

d'impact était évaluée par nos consultants à deux cent mille dollars (200 000 \$). Alors la décision politique qui fut prise à ce moment-là, regardez, on va reporter cette étude-là.

2025 Le ministère nous avait effectivement bel et bien autorisé un lieu d'enfouissement temporaire pour y déposer les cendres. De façon un peu, est-ce qu'on était tous idéalistes au point d'avoir oublié qu'il y aurait pas que des cendres qui sortiraient du système, mais il y avait aussi les matériaux secs et l'ensemble de ce qui était plus ou moins bien trié qui se retrouvaient donc dans un lieu d'enfouissement qu'on qualifiera pas.

2030 Peu importe, les élus, dans les années qui ont suivi, malgré les rappels que le ministère nous faisait, les élus ont préféré reporter, parce que d'année en année, les coûts se révélaient toujours plus hauts.

2035 Je peux juste mentionner à titre d'exemple qu'avant l'implantation du système, la moyenne était d'environ, je pense que c'était soixante-cinq dollars la tonne (65 \$/t), le traitement des déchets, si on peut appeler ça traitement, l'élimination des déchets. On est parti de quatre-vingts dollars la tonne (80 \$/t) – excusez, service résidences, donc la taxe résidentielle, de quatre-vingts dollars (80 \$) à cent dollars (100 \$), à cent vingt (120 \$), à cent quarante (140 \$),
2040 à cent quatre-vingts (180 \$), à deux cent vingt (220 \$), à deux cent quarante (240 \$), à deux cent quatre-vingts (280 \$). La taxe résidentielle aux Îles-de-la-Madeleine, en 2005, était de deux cent quatre-vingts dollars (280 \$). Toutes ces augmentations-là se sont suivies sur une période de dix (10) ans.

2045 Les élus devant ça ont choisi de pas procéder avec le lieu d'enfouissement. Il faut aussi comprendre que jusqu'en 2002, il y avait une MRC, mais une MRC, c'est en apparence une structure unifiée, mais ça l'est pas. Les élus qui siègent au conseil de la MRC sont des maires de chacune des municipalités qui chargent les taxes dans chacune de leur municipalité.

2050 Lorsque la MRC a pris compétence à l'égard de la gestion des déchets, ça faisait surtout l'affaire de chacune – et là, je porte un jugement politique – ça faisait l'affaire de chacune des municipalités et elles n'en devenaient à leurs yeux aucunement responsables, et surtout pas solidairement responsables. Donc la MRC, c'était quelqu'un d'autre. Et à ce moment-là, l'empressement à ajuster la taxe qu'on aurait peut-être retrouvé, si on peut appeler
2055 ça l'empressement, mais l'obligation d'ajuster la taxe pour obtenir les revenus nécessaires dans une municipalité unifiée, c'est un travail, c'est une décision politique qui aurait été prise. Dans une structure comme celle de la MRC, ça s'y prêtait absolument pas.

2060 Alors au fond, je pense que c'est important, parce qu'hier, cette question-là avait été posée, je pense que les délais à mettre en œuvre s'expliquent par une structure et une capacité de payer que les élus jugeaient effectivement incapables pour les contribuables de rencontrer les coûts réels, et donc il y a eu retard à le faire. Parce qu'il y avait un premier emprunt sur le centre de compostage incinération comme telle et il y a eu un second emprunt en 1997, je crois, pour financer l'achat de bacs roulants.

2065 Les élus se disaient, à l'expiration des emprunts, on pourrait effectivement donc investir, parce qu'on peut pas faire pour le moment, investir dans un lieu d'enfouissement conforme.

Alors c'est un peu une question de capacité de payer. Ce sont là des choix politiques.

2070 Je fais juste mentionner que gérer des déchets à l'échelle d'un territoire comme le nôtre, avec les contraintes environnementales qu'il y a, la capacité de payer des contribuables, on se retrouve avec un coût de gestion d'un peu plus de deux cents dollars la tonne (200 \$/t). Je pense pas qu'au Québec il y a beaucoup de territoires ou d'administrations municipales qui doivent assumer un tel coût.

2075 Alors je pense que c'était un éclairage qui me semblait pertinent de porter à l'attention de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Je vous remercie beaucoup monsieur Gagnon, et c'est très clair.

2085 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 J'ai pas d'autres personnes pour l'instant, mais j'aurais quand même une (1) ou deux (2) questions qui s'adresseraient à monsieur Carier du ministère du Tourisme!

Monsieur Carier, est-ce qu'au niveau du ministère, vous avez un historique de l'achalandage des touristes en saison estivale?

2095 **PAR M. THÉODORE CARIER:**

Oui, effectivement, nous avons l'historique et nous pourrions déposer un document qui va faire état des statistiques depuis 1975 à aujourd'hui en termes d'achalandage touristique.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Et est-ce que vous avez également dans vos préoccupations envisagé, bon, ce que seraient les dix (10) prochaines années à venir?

2105 **PAR M. THÉODORE CARIER:**

Effectivement, c'est une de nos préoccupations. Dans le fond, c'est quasiment un vœu de Tourisme Québec d'augmenter l'achalandage touristique, et c'est également un vœu des intervenants touristiques des Îles-de-la-Madeleine.

2110

Par contre, tous ensemble, on est certainement d'accord pour dire qu'à l'heure actuelle, en 2005, l'achalandage touristique aux Îles-de-la-Madeleine a atteint un certain niveau de maturité. Si on regarde, vous allez pouvoir regarder les statistiques et analyser les statistiques que je vais vous donner, mais on considère qu'on a atteint un certain niveau de maturité aux alentours de cinquante mille (50 000) visiteurs touristes qui se concentrent principalement pendant la période estivale. On pense pas qu'on va avoir une augmentation disons majeure dans les prochaines années, peut-être de légères augmentations et à la limite, peut-être de légères diminutions.

2115

2120

Et il y a certainement un certain nombre de conditions qui vont faire qu'on va peut-être dans l'avenir passer à une étape beaucoup plus dynamique en termes de tourisme, et pour mettre en place, je peux vous donner un exemple, beaucoup d'intervenants touristiques mettent, autrement dit souhaitent énormément accentuer toute la question des croisières maritimes. Mais pour en arriver là, il y a un certain nombre de conditions qui sont essentielles pour recevoir ce type de bateau là, etc., et on est loin d'en arriver là.

2125

Alors nous, on pense et Tourisme Québec pense et l'Association touristique également collabore à ça, et la CRE, la Conférence régionale des élus qui intervient également dans la dimension touristique, on pense que pour les cinq-six-sept (5-6-7) prochaines années, ce sera pas des augmentations considérables en termes de touristes.

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Et en collaboration avec vos partenaires, est-ce qu'il y a eu un plan de développement qui a été développé à l'heure actuelle?

2135

PAR M. THÉODORE CARIER:

Absolument. Actuellement, il y a comme un exercice qui s'appelle un exercice de planification qu'on appelle ACOR, je me souviens plus exactement, c'est un acronyme, c'est un exercice de planification que le ministère a fait en collaboration avec le ministère de Développement économique régional.

2140

J'ouvre une parenthèse! Il faut considérer que dans cet exercice de planification là, on parle de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, mais dans cet exercice de planification et de plan d'action, appelons ça les deux (2) sous-régions, j'aime pas le terme, mais les deux (2) sous-ensembles sont quand même considérés indépendamment les

2145

2150 unes des autres, donc on a développé une planification stratégique dans laquelle on met bien en force, on met bien en évidence les forces et les faiblesses de la région et les attentes de ces deux (2) sous-ensembles là.

2155 Et de ça découle d'ailleurs un plan d'action qui va probablement être déposé dans les prochaines semaines avec des actions précises en termes de développement touristique pour les Îles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 Quand vous parlez des prochaines semaines, ça veut dire quoi, deux (2) mois, trois (3) mois, quatre (4) mois?

PAR M. THÉODORE CARIER:

2165 Dans le processus de planification, l'étape où on est rendu, en fait la région a produit sa stratégie, la partie civile a produit sa stratégie avec le plan de développement, et maintenant elle est déposée officiellement au gouvernement, donc au ministère du Développement économique régional, et ce ministère-là a l'obligation de vérifier auprès de chacun des ministères sectoriels concernés dans cette planification-là et dans le plan d'action, de voir dans quelle mesure chacun des ministères peut intervenir à ce niveau-là.

2170 Donc je pense qu'on en a pour peut-être un (1) ou deux (2) mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Parfait, merci beaucoup.

Monsieur Bourgeois, vous avez demandé la parole!

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

2180 Merci. Peut-être un complément d'information à l'instar peut-être de Tourisme Québec! Les Îles-de-la-Madeleine, je pense, a déjà amorcé une réflexion sur l'augmentation du tourisme, sur l'avenir de l'industrie touristique avec les partenaires du milieu, il y a eu quand même beaucoup de rencontres qui ont été faites et de travail.

2185 Il y a un colloque il y a deux (2) ans qui a débuté, qui a amorcé tout ce travail-là, et il va y avoir une politique cadre de développement touristique qui va être adoptée par la Municipalité des Îles avec ses partenaires et qui fait état des souhaits, si vous voulez, de la Municipalité des Îles ou du milieu par rapport à l'industrie touristique.

2190 Il y a des éléments qui ont déjà été adoptés par le Conseil, si ma mémoire est bonne.
Les énoncés de cette politique-là sont déjà adoptés, entérinés par les élus.

Si c'est de l'information que vous souhaiteriez avoir, qu'il serait possible de vous donner.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous pouvez la déposer, la Commission apprécierait.

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

2200

OK, d'une part. Et d'autre part, on a parlé aussi hier, en lien avec l'augmentation du tourisme, il y a eu effectivement ici, on l'a noté hier, un boum en termes de construction, et on pourrait vous donner aussi les statistiques en termes de permis de construction émis depuis 2001 dans la nouvelle Municipalité des Îles, qui montrent, oui, effectivement, une augmentation, 2205 2001-2002-2003, une stabilisation, puis l'année passée quand même une diminution du nombre de nouvelles constructions.

On pense aussi qu'à cet effet-là, on l'a mentionné hier, qu'effectivement, ça s'en va à la baisse.

2210

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Si vous pouvez le déposer aussi, ça va être apprécié.

2215

Monsieur Germain, vous auriez une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

2220 Oui. Une question complémentaire. Monsieur Simard, hier, dans la présentation, bon, vous avez mentionné dans la figure des installations la question de la cellule pour éventuellement recevoir les cendres volantes.

2225 Pour être clair, ça, c'est toujours dans votre intention de demander, dans le cadre du projet pour l'éventuel décret, que la cellule soit incluse à la demande d'autorisation, si j'ai bien compris.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2230

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est toujours ça?

2235 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Oui, d'avoir l'option.

PAR LE COMMISSAIRE:

2240

Ça fait partie du projet.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2245

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2250 Ce qu'il y a dans votre demande. Et si j'ai bien compris, la prise de décision pour construire la cellule, ce serait un peu le même principe que pour les étangs, bon, le lixiviat, ce serait deux (2) ans?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2255

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2260

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Monsieur Simard, moi aussi, j'aurais peut-être un éclaircissement. Au niveau du transport du lixiviat, en fait c'est peut-être pas vous, peut-être plus la Municipalité à ce moment-là, de quelle façon la Municipalité va mettre des contrôles en place afin de s'assurer que le transporteur va transporter strictement du lixiviat et non peut-être des boues de fosses septiques qu'il aura été chercher chez quelqu'un?

PAR M. JEAN RICHARD:

2270

Bien nous autres, on a déjà un camion, ça fait qu'on peut utiliser notre propre camion. Et aussi, on fait affaire avec un entrepreneur qui justement vidange nos boues de fosses

septiques, parce qu'on a pris en charge la vidange de boues de fosses septiques des résidences. Alors on a quand même un contrôle dessus.

2275

Et puis si les quantités sont plus petites, bien, on peut utiliser notre propre camion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280

Parfait, merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2285

Pour que ce soit très clair aussi, pour l'ensemble des installations du site, il y avait déjà eu une mention, lorsqu'on regarde les vieux documents, que l'incinérateur, par exemple, pouvait être construit, opéré par un entrepreneur privé, bon.

2290

Actuellement, si j'ai bien compris, l'ensemble ou la totalité des installations appartiennent maintenant à la Municipalité, donc l'incinérateur et tout et tout?

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui.

2295

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien.

PAR M. JEAN RICHARD:

2300

On a seulement donné, l'an passé on a donné un petit contrat pour la gestion de la ferraille sur le site. Mais l'ensemble des autres activités sont opérées par la Municipalité.

PAR LE COMMISSAIRE:

2305

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Merci.

2315

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Avant de clore cette séance de cet après-midi, je vais demander au promoteur et aux personnes-ressources s'ils ont des documents à déposer.

Est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur Richard?

2325 PAR M. JEAN RICHARD:

Oui. Nous autres, les documents sont ici, je vais en faire la lecture. On va déposer un bilan des performances 2005. Ça, c'est pour les étangs aérés.

2330 On va déposer l'étude des répercussions environnementales de la sablière faite par BPR, comme ça a été demandé hier.

On va déposer le rapport sur l'incinérateur, les arrêts et le fonctionnement depuis 94, de 94 à 2005.

2335

Et puis on a ajouté à ça un tableau d'un portrait financier du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 Parfait, je vous remercie monsieur Richard.

Madame Bernier, est-ce que vous avez des documents à déposer?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2345

Bien en fait, je vois que j'ai déjà une copie, ce que vous nous avez demandé de déposer, le traitement sur les eaux de lixiviation, les avantages et les inconvénients à traiter le lixiviat dans l'usine d'épuration des eaux municipales. On vous avait parlé qu'on avait un avis qui a été préparé par la Direction du suivi de l'état de l'environnement, je pourrais en déposer une copie.

2350

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie.

2355

Madame Pereira, vous avez rien.

Monsieur Carier!

PAR M. THÉODORE CARIER:

2360

Oui bien en fait, on va déposer la copie des statistiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Excellent, je vous remercie monsieur Carier.

Oui monsieur Simard!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2370

Il y a quelques questions qui ont été posées hier qu'on déposera pas de documents, mais qu'on va fournir la réponse, est-ce qu'on la fournit tout de suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

2375

Non, je préférerais peut-être attendre ce soir, étant donné que les personnes qui ont demandé ces questions-là seront possiblement ici ce soir.

2380

Et ceci met fin à la deuxième séance de la première partie et je vous remercie et nous nous reverrons ce soir à dix-neuf heures (19 h). Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 JANVIER 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2385

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2390

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.